



Rapport trimestriel 2018

janvier, février, mars

Table des matières

Mot du président et chef de la direction _____	1
Survol _____	2
Premier trimestre de 2018 et activités récentes _____	5
Objectifs 2018 _____	10
Rapport de gestion _____	12
Informations prospectives _____	12
Sommaire des résultats _____	13
Analyse des résultats _____	13
Mesures financières non normalisées selon les IFRS _____	14
Analyse de la situation financière _____	17
Analyse des flux de trésorerie _____	19
Sommaire des résultats trimestriels _____	19
Information sectorielle _____	20
Arrangement hors bilan _____	20
Divulgence additionnelle – Actifs d’impôts différés non comptabilisés _____	20
Instruments financiers _____	20
Ressources financières _____	20
Méthodes comptables _____	21
Facteurs de risque _____	21
Contrôles et procédures de communication de l’information et contrôles internes à l’égard de l’information financière _____	21
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES CONDENSÉS NON AUDITÉS ____	22
États consolidés des résultats et du résultat global intermédiaires condensés _____	23
États consolidés des variations des capitaux propres intermédiaires condensés _____	24
États consolidés de la situation financière intermédiaire condensés _____	25
Tableaux consolidés des flux de trésorerie intermédiaires condensés _____	26
Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés _____	27

Mot du président et chef de la direction

Chers actionnaires,

Je vous écris cette lettre tout en participant à la Conférence annuelle 2018 de l'*International Association of Healthcare Central Service Materiel Management (IAHCMM)* et son exposition. Il y a de cela quelque temps que TSO₃ a participé à une telle conférence en tant qu'exposant et participant étant donné que nos activités de marketing étaient sous la responsabilité de notre distributeur.

Notre partenaire de distribution, *Getinge Infection Control AB*, est également présent avec notre stérilisateur STERIZONE[®] VP4 dans son kiosque de même que le reste de leur équipements de désinfection et de stérilisation à la vapeur.

Où en sommes-nous et où allons-nous commercialement parlant ? En janvier 2018, TSO₃ a choisi de réinitialiser sa stratégie commerciale, passant d'une entente exclusive mondiale avec Getinge à une stratégie de coopération commerciale en Amérique du Nord. Cette nouvelle entente a été signée parce que TSO₃ croit que l'adoption par le client du stérilisateur STERIZONE[®] VP4 devrait être plus rapide.

Comme notre relation d'affaires avec Getinge a évolué au cours des deux dernières années, nous croyons que ces modifications récemment apportées à notre partenariat ajouteront vitesse et flexibilité à nos ventes conjointes et aux efforts de marketing, tout en tenant compte des niveaux de stock.

Nous sommes ainsi présents à l'IAHCSMM, comme nous l'étions à la conférence AORN le mois dernier et comme nous le serons au cours des deux prochains mois aux conférences SGNA et APIC. Selon les termes de notre nouvelle entente avec Getinge, TSO₃ crée ses propres opportunités d'affaires et effectue directement ses devis. Nous prévoyons commencer la livraison de stérilisateurs aux usagers dans la seconde moitié de 2018. Les termes de notre nouvelle entente nous permettront aussi, au cours des prochains trimestres, d'être plus transparents quant à notre liste de clients, le nombre de devis, le carnet de commandes et les ventes aux usagers. En ce qui concerne notre relation d'affaires avec Getinge, elle demeure intacte puisque nous négocions les conditions dans lesquelles une nouvelle entente pourrait être signée. Nous savons tous deux que l'élimination de l'inventaire actuel est nécessaire et nous planifions en conséquence.

Enfin, nous sommes ici lors de cette conférence avec le seul stérilisateur autorisé par la *Food and Drug Administration (FDA)* ayant la capacité de stériliser des endoscopes flexibles à canaux multiples. Bien que nous attendions des nouvelles de la FDA sur la décision d'ajouter dans l'étiquetage proposé les duodénoscopes, nous ne faisons pas qu'attendre, nous menons des conférences éducatives et attirons les leaders de la stérilisation et des équipements d'endoscopie dans notre bassin de clientèle.

Sincèrement,



R.M. (Ric) Rumble.

Survol

Description générale

TSO₃ inc. (« TSO₃ » ou la « Société ») a été fondée en juin 1998 dans la ville de Québec, Canada et emploie 73 personnes au 31 mars 2018. Les activités de la Société comprennent la vente, la production, la maintenance, la recherche, le développement, l'octroi de licences de procédés de stérilisation ainsi que les accessoires et les produits consommables connexes pour les instruments médicaux sensibles à la chaleur et à l'humidité. La Société développe des produits pour les centres de stérilisation en milieu hospitalier qui offrent une solution de remplacement avantageuse aux autres méthodes de stérilisation à basse température et de désinfection de haut niveau couramment utilisées. TSO₃ offre aussi des services d'entretien des équipements de stérilisation et des tests de compatibilité des instruments médicaux avec ces mêmes procédés.

TSO₃ Corporation, filiale située en Caroline du Sud et incorporée en 2015 est entièrement détenue par TSO₃ inc. et a été établie pour répondre aux besoins des clients américains. Les États-Unis représentent approximativement 40 % du marché mondial en équipement de stérilisation à basse température. Cet emplacement aux États-Unis est utilisé pour les ventes et le marketing, l'administration, l'ingénierie, l'entreposage, la distribution de pièces et de produits consommables, de service de laboratoire, de petits assemblages ainsi que pour offrir le service à la clientèle et la formation aux clients américains.

La technologie

Le principal produit de TSO₃ est le stérilisateur STERIZONE[®] VP4. Le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 est un stérilisateur à basse température utilisant deux agents stérilisants, le peroxyde d'hydrogène vaporisé (H₂O₂) et l'ozone (O₃). Il s'agit de l'évolution du stérilisateur STERIZONE[®] 125L+ de la Société initialement autorisé par Santé Canada (l'équivalent canadien de la FDA des États-Unis) en 2009, le marquage CE en 2010 et pour lequel, subséquemment, la Société a vendu un nombre d'unités au Canada. Ces premières unités ont été mises à niveau en stérilisateur STERIZONE[®] VP4 et en opération continue pendant un certain nombre d'années.

En décembre 2014, TSO₃ a atteint un jalon important lorsque son stérilisateur STERIZONE[®] VP4 a reçu l'autorisation 510(k) de la *Food and Drug Administration* (FDA). En octobre 2015, le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 a reçu l'autorisation de Santé Canada de vendre le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 avec des revendications d'usage élargies relativement aux endoscopes flexibles à canaux multiples pour le marché canadien. Le 4 juillet 2016, TSO₃ annonçait que la FDA autorisait également les indications d'usage élargies de TSO₃ pour son stérilisateur STERIZONE[®] VP4 relativement à certains endoscopes flexibles à canaux multiples allant jusqu'à 3,5 mètres de longueur et quatre canaux ou moins.

L'autorisation des revendications supplémentaires représente un tout nouveau niveau de protection pour les patients contre le retraitement inefficace d'instruments résultant de l'utilisation de systèmes de désinfection moins efficaces, particulièrement pour les endoscopes flexibles. Ces revendications d'usage élargies démontrent encore plus le leadership technologique de la Société - offrant une meilleure protection pour les patients dans les applications où la stérilisation dite « terminale » n'était pas possible auparavant. Les indications d'usage élargies autorisées par la FDA montrent les capacités vraiment supérieures du système de stérilisation STERIZONE[®].

Le système de stérilisation STERIZONE[®] a maintenant atteint un certain nombre de premières dans l'industrie :

- Premier et le seul stérilisateur à deux agents stérilisants autorisé pour la vente par la FDA aux États-Unis ;
- Premier cycle unique approuvé aux États-Unis, en Europe et au Canada, pour un stérilisateur à basse température pouvant traiter une charge jusqu'à 75 lb d'instrumentation générale, d'endoscopes flexibles à simples canaux et d'instruments rigides et semi-rigides à canaux;

- Premier stérilisateur à basse température validé et autorisé aux États-Unis, en Europe et au Canada pour stériliser les endoscopes à canaux multiples (avec quatre canaux ou moins) allant jusqu'à 3,5 mètres de longueur tels que les vidéo-colonoscopes et les gastroscopes ainsi que les duodénoscopes en Europe et au Canada ;
- Premier stérilisateur validé et autorisé à stériliser de façon dite « terminale » les duodénoscopes (Canada et Europe) ;
- Premier stérilisateur à basse température ayant un *système dynamique de diffusion de l'agent stérilisant^{MC}* qui s'adapte à la charge ;
- Premier cycle de stérilisation documenté validant la micro-condensation ;
- Premier dispositif d'épreuve avec indicateur biologique résistant au premier demi-cycle.

Puisque ces technologies et ces revendications sont uniques dans l'industrie et significativement supérieures aux technologies actuelles, le système de stérilisation STERIZONE[®] peut améliorer considérablement l'efficacité, les coûts, la réduction des risques et un plus grand rendement dans les centrales de stérilisation des hôpitaux.

Les technologies de TSO₃ permettent également une première dans l'industrie quant à la stérilisation dite « terminale » d'instruments médicaux complexes, tels que les colonoscopes, les gastroscopes et les autres endoscopes flexibles à canaux multiples qui, auparavant, pouvaient seulement être retraités par un moyen moins efficace connu sous le nom de « désinfection de haut niveau ». La stérilisation à basse température avec le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 offre une solution plus efficace que la désinfection puisqu'il s'agit d'un procédé exclusif qui détruit tous les types d'organismes microbiologiques incluant les spores bactériennes.

Les revendications d'usage élargies, maintenant approuvées pour le stérilisateur STERIZONE[®] VP4, correspondent aux exigences de plus en plus élevées des autorités réglementaires sur le retraitement des instruments médicaux, en particulier pour les colonoscopes et les autres instruments médicaux complexes utilisés lors d'interventions chirurgicales micro-invasives (MIS) et endoscopiques. La majorité de ces préoccupations provient de la transmission d'un patient à l'autre de bactéries multi-résistantes aux antibiotiques transmises après le nettoyage et qui ne sont pas détruites par la désinfection de haut niveau. Des études publiées confirment les risques significatifs de transmission associés aux bactéries résistantes aux antibiotiques causant des lésions ou la mort chez les patients.

TSO₃ a recueilli des données de laboratoire validant que le stérilisateur STERIZONE[®] VP4, avec ses deux agents stérilisants, le peroxyde d'hydrogène et l'ozone, peut stériliser à maintes reprises des duodénoscopes utilisés dans des procédures de cholangiopancréatographie rétrograde endoscopique (CPRE). Cette percée arrive à un moment critique puisque l'utilisation de duodénoscopes est en croissance en plus de l'augmentation du nombre d'incidents indésirables liés à un retraitement inefficace. TSO₃ a actuellement l'autorisation pour les duodénoscopes sur les marchés canadien et européen et le 20 juillet 2017, la Société a déposé un 510(k) pour son stérilisateur STERIZONE[®] VP4 pour la stérilisation dite « terminale » des duodénoscopes aux États-Unis, revendication qui n'a pas encore été approuvée par les autorités réglementaires américaines.

L'environnement d'affaires et les forces du marché

La stérilisation des dispositifs médicaux est essentielle pour s'assurer que les interventions chirurgicales produisent de bons résultats. L'utilisation d'instruments chirurgicaux non-stériles contribue à augmenter les taux d'infection et en retour, ces infections augmentent la durée du séjour du patient à l'hôpital, le coût des soins ainsi que le taux de mortalité.

La population mondiale vieillit et selon les Nations Unies, la croissance rapide du segment des 65 ans + devrait doubler entre 2010 et 2020. Ce vieillissement de la population devrait se traduire par une demande croissante de procédures et d'interventions chirurgicales impliquant des endoscopes et des chirurgies micro-invasives, et ainsi augmenter les demandes pour des méthodes efficaces de stérilisation

à haut débit pouvant retraiter de tels dispositifs, tels que les systèmes de stérilisation à basse température.

De nos jours, il n'est pas inhabituel que la stérilisation d'instruments médicaux s'effectue dans trois départements au sein des hôpitaux, soit la centrale de stérilisation (CS), l'aire sous-stérile du bloc opératoire (OR) et le service de gastroentérologie (GI).

Pourquoi la stérilisation à basse température

Bien que certains des instruments médicaux soient destinés à un usage unique, la majorité des instruments doit être stérilisée entre les interventions chirurgicales et, de ce fait, doit être compatible avec le procédé de stérilisation utilisé. Traditionnellement, la vapeur était utilisée pour stériliser les instruments chirurgicaux.

La gamme des instruments chirurgicaux d'aujourd'hui est très différente de celle d'autrefois. À l'heure actuelle, la tendance des interventions chirurgicales non-invasives (MIS) se maintient. Les instruments utilisés dans les MIS sont complexes, coûteux, fragiles et dans la plupart des cas, ne tolèrent pas la stérilisation à la vapeur. Ces instruments nécessitent une stérilisation à basse température dite « terminale ». Ces instruments en forte demande représentent un défi de taille pour la stérilisation et un investissement financier considérable pour les hôpitaux.

La désinfection est beaucoup moins efficace que la stérilisation, car elle ne tue pas nécessairement tous les micro-organismes nuisibles, particulièrement les spores bactériennes. La stérilisation à basse température offre un niveau de sécurité accru puisqu'il s'agit d'un procédé qui détruit complètement tous les types d'organismes microbiologiques avec un niveau d'assurance de la stérilité de 10^{-6} (NAS⁻⁶).

L'environnement concurrentiel

La Société évolue dans une industrie caractérisée à la fois par des entreprises régionales et des multinationales qui mettent en marché des technologies de stérilisation, tels que Getinge AB, la Corporation STERIS, Johnson & Johnson, la Compagnie 3M, Cantel Medical Inc., Olympus Corporation, Custom Ultrasonics Inc. et Belimed AG.

Les méthodes de stérilisation à basse température à la vapeur les plus utilisées actuellement sont les systèmes de stérilisation au peroxyde d'hydrogène (H₂O₂). Ces méthodes offrent une stérilisation dite « terminale », ce qui signifie que les instruments sont emballés et par le fait même demeurent stériles jusqu'à ce qu'ils soient déballés sur les lieux de la chirurgie. Les méthodes actuelles de stérilisation au peroxyde d'hydrogène sont rapides, mais très coûteuses. Elles sont également limitées en matière d'efficacité et de capacité de chargement dues à leur configuration.

Une autre méthode jouant un rôle dans le sous-segment du retraitement à basse température est celle stérilisant à l'aide de produits chimiques liquides. Ce type de procédé est utilisé directement dans les salles d'opération et correspond à une méthode juste à temps qui vient compléter le traitement d'instruments stériles de la centrale de stérilisation. Le département de gastroentérologie est aussi un important utilisateur de la stérilisation au moyen de produits chimiques liquides pour le retraitement des endoscopes. Ces systèmes sont sous un contrôle accru en raison de contamination croisée d'un patient à l'autre dû à des bactéries multi-résistantes aux antibiotiques.

Chacune de ces méthodes de stérilisation offre des avantages pour les clients, mais aucune d'entre elles n'est une solution complète répondant à leurs besoins de retraitement rapide et à haut débit des instruments médicaux dispendieux et complexes. Les clients doivent acheter et entretenir un éventail de produits de manière à satisfaire leurs besoins quotidiens d'instruments stériles. La technologie de TSO₃ se rapproche d'une solution complète pour ses utilisateurs et les revendications d'usage élargies approuvées par la FDA montrent les capacités véritablement supérieures du système de stérilisation STERIZONE[®].

Premier trimestre de 2018 et activités récentes

Conseil d'administration

En avril 2018, Dr Douglas Dieter s'est joint au conseil d'administration de TSO₃. Dr Dieter est actuellement directeur général chez Ares Management, un gestionnaire d'actifs ayant son siège social à Los Angeles, en Californie, où il est responsable pour des investissements dans le secteur de la santé, ce qui inclut les services de soins hospitaliers et ambulatoires, les assureurs médicaux, les instruments médicaux et les sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques. Avant de rejoindre Ares Management en 2016, Dr Dieter était analyste principal chez Western Asset Management, gestionnaire d'actifs basé à Pasadena, en Californie, où il était responsable des investissements à intérêt élevé et des prêts dans les secteurs de la technologie et des soins de la santé. Chez Ares Management et Western Asset Management, son objectif principal a été de fournir des solutions de capitaux et le financement pour les fusions et acquisitions dans le secteur des soins de santé et les rachats par emprunt. Il est une autorité reconnue dans le financement des soins de la santé et il possède une connaissance approfondie du système de santé, y compris les systèmes de paiement Medicare et Medicaid.

Affaires réglementaires

En mars 2016, la Société a reçu l'autorisation réglementaire 510(k) pour un modèle universel du stérilisateur STERIZONE[®] VP4. Le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 a été autorisé pour la commercialisation aux États-Unis en décembre 2014. La nouvelle autorisation permet à la Société de simplifier le processus d'assemblage et d'expédition autour d'une plate-forme unique du stérilisateur respectant les règlements mondiaux de conception électromécanique. La Société a maintenant harmonisé la production avec un seul modèle réduisant la complexité et les coûts liés aux stocks et améliorant l'efficacité et le rythme de la production.

Le 4 juillet 2016, TSO₃ a annoncé que la FDA avait approuvé les indications d'usage élargies de TSO₃ pour son stérilisateur STERIZONE[®] VP4 aussi relativement à certains endoscopes flexibles à canaux multiples jusqu'à 3,5 mètres de longueur et quatre canaux ou moins. L'autorisation réglementaire des revendications supplémentaires représente un tout nouveau niveau de protection pour les patients contre le retraitement inefficace d'instruments résultant de l'utilisation de systèmes de désinfection moins efficaces, particulièrement pour les endoscopes flexibles. Ces revendications d'usage élargies démontrent encore plus le leadership technologique de la Société - offrant une meilleure protection des patients dans les applications où la stérilisation dite « terminale » n'était pas possible auparavant.

Les revendications d'usage élargies maintenant approuvées pour le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 correspondent aux exigences de plus en plus élevées des autorités réglementaires sur le retraitement des dispositifs médicaux, en particulier pour les colonoscopes et les autres instruments médicaux complexes utilisés lors d'interventions chirurgicales micro-invasives. La désinfection est moins efficace que la stérilisation, car elle ne tue pas nécessairement tous les micro-organismes nuisibles, en particulier les spores bactériennes. La stérilisation à basse température avec le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 offre une solution plus efficace, puisqu'il s'agit d'un procédé exclusif qui détruit complètement tous les types d'organismes microbiologiques avec un niveau d'assurance de la stérilité de 10⁻⁶ (NAS⁻⁶). De plus, les données que la Société a fournies à la FDA confirment que le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 peut stériliser des endoscopes flexibles à canaux multiples (jusqu'à un maximum de quatre canaux) ayant des lumières internes ≥ 1,45 mm de diamètre interne et ≤ 3500 mm de longueur totale, et ≥ 1,2 mm de diamètre interne et ≤ 1955 mm de longueur totale, qui sont généralement présents dans les vidéo-colonoscopes et les gastroscopes – une première dans l'industrie pour n'importe lequel des procédés de stérilisation d'instruments médicaux.

Le 20 juillet 2017, la Société a annoncé qu'elle a déposé auprès des autorités américaines une demande d'autorisation 510(k) pour son stérilisateur STERIZONE[®] VP4 pour la stérilisation dite « terminale » de duodénoscopes utilisés dans les procédures CPRE. Advenant l'autorisation de cette revendication, le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 de TSO₃ deviendrait la première et seule technologie de stérilisateur validée aux États-Unis avec une revendication approuvée pour la stérilisation dite « terminale » de duodénoscopes.

Le dépôt de la Société est appuyé par des résultats de laboratoire confirmant que le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 avec ses agents stérilisants, le peroxyde d'hydrogène et l'ozone, peut stériliser de façon terminale les endoscopes flexibles à canaux multiples avec mécanisme élévateur scellé (vidéo-duodéroscope). Advenant l'autorisation, la revendication équivaldra aux revendications existantes déjà obtenues par la Société pour le Canada et l'Europe.

Le 7 septembre 2017, la Société a annoncé que le deuxième plus important hôpital au Canada a complété l'installation de plusieurs stérilisateurs STERIZONE[®] VP4 et qu'il emploie maintenant ces stérilisateurs pour stériliser les duodénoscopes utilisés sur les patients lors de procédures CPRE. TSO₃ a également annoncé qu'elle a complété avec succès une inspection de conformité du système qualité réalisée par les autorités réglementaires américaines. La Société a passé l'inspection sans aucune constatation – ce qui est considérable étant donné l'expansion récente de la Société. La Société poursuit son programme d'amélioration continue quant à sa conformité réglementaire. Ce programme qui a d'ailleurs été salué par les autorités réglementaires.

Le 27 septembre 2017, la Société a annoncé qu'elle a reçu une communication de la part des autorités réglementaires américaines concernant sa demande de revendications d'usage élargies pour le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 en lien avec la stérilisation dite « terminale » de duodénoscopes. Dans leur communication, les autorités réglementaires américaines ont demandé à la Société de clarifier certains aspects concernant l'étiquetage proposé relativement au retraitement de duodénoscopes utilisant le stérilisateur STERIZONE[®] VP4. De plus, prenant acte de récents enjeux relatifs aux endoscopes CPRE, les autorités ont également demandé la tenue d'essais précis pour documenter ce qu'ils décrivent comme constituant des « particularités représentant des défis » des dispositifs énumérés, ce qui comprend des essais concernant l'intégrité du joint d'adhésif situé à l'embout distal des duodénoscopes après le processus de stérilisation.

La Société a répondu le 16 novembre 2017 et la réponse a inclus le résumé de ses résultats de tests évaluant l'effet du processus de stérilisation de TSO₃ sur les caractéristiques spécifiques relatives à la conception de certains endoscopes, en plus des clarifications liées aux revendications d'usage se retrouvant dans l'étiquetage proposé du duodéroscope ciblé. La Société, dans sa réponse, a identifié une recommandation d'inspection des instruments dans le but d'aider les usagers à surveiller les dispositifs médicaux lorsqu'ils effectuent la stérilisation dite « terminale » des duodénoscopes avec le système de stérilisation STERIZONE[®].

Le 19 décembre 2017, la Société a annoncé qu'elle avait eu d'autres échanges avec les autorités réglementaires américaines et que les informations fournies par la Société aux autorités réglementaires répondaient à la majorité des points énumérés dans la demande initiale d'informations supplémentaires. Les autorités réglementaires ont recommandé l'ajout de données supplémentaires afin d'appuyer les revendications relativement aux déclarations de compatibilité, ce que la Société a fait à ce moment. Le 19 mars 2018, la Société a remis les réponses aux demandes des autorités réglementaires américaines en appui aux revendications d'usage élargies. Dans sa réponse, la Société a inclus les données confirmant l'absence d'infiltration de fluide sous le capuchon à l'extrémité distale du dispositif ainsi que les données réelles provenant d'une étude de marché demandée par TSO₃ sur la durée de vie utile des duodénoscopes.

Le 14 mars 2018, la Société annonçait qu'elle avait reçu l'approbation 510(k) des autorités réglementaires américaines pour une amélioration significative de son stérilisateur STERIZONE[®] VP4. Ce changement peut améliorer le processus d'installation de l'utilisateur et réduire de façon considérable les coûts de démarrage en diminuant les besoins en oxygène du système.

Activités commerciales

Le 25 novembre 2015, TSO₃ et *Geringe Infection Control AB* («Geringe»), un leader international en solutions de contrôle des infections, ont conclu une entente (« entente Geringe ») accordant à Geringe les droits exclusifs de distribution mondiale pour le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 de TSO₃ en échange de 7,5 millions \$ en plus des garanties de minimums de performance. En lien avec l'entente Geringe, TSO₃ a reçu des commandes de Geringe en décembre 2015 et 2016. La Société a expédié

respectivement 110 et 170 stérilisateur STERIZONE[®] VP4 en 2016 et en 2017 dans le cadre de la pleine réalisation contractuelle pour ces commandes. Ces expéditions ont fourni à Getinge des stérilisateur pour vendre aux usagers et ont permis à la Société d'établir de plus grands volumes d'assemblage, des capacités de production, des méthodologies d'achats, des améliorations au niveau des coûts et des structures quant à la chaîne d'approvisionnement. En novembre 2017, la Société a indiqué que plus de 50 stérilisateur STERIZONE[®] VP4 avaient été expédiés aux usagers au Canada et aux États-Unis.

Les ventes selon l'entente Getinge sont effectuées en dollar américain à Getinge. La Société comptabilise les revenus quand elle vend ses stérilisateur à Getinge. Getinge reçoit également du support technique continu de TSO₃ faisant partie de l'entente.

Les exigences de performance de l'entente Getinge impliquent des engagements d'achats minimum d'unités de Getinge et selon la réalisation des obligations de TSO₃. Getinge doit fournir une commande d'achat visant un nombre d'unités établi selon des engagements minimums annuels et au 1^{er} janvier 2018, Getinge n'avait pas encore soumis une telle commande d'achat de stérilisateur pour 2018. Par conséquent, la Société n'a expédié aucun stérilisateur durant le premier trimestre de 2018.

Le 25 janvier 2018, la Société a conclu une entente de coopération commerciale (l'« Entente de co-commercialisation ») avec Getinge dans un effort commun pour augmenter les ventes auprès des usagers et afin d'optimiser l'expérience client. L'Entente de co-commercialisation permet à la Société de vendre directement son stérilisateur STERIZONE[®] VP4, ses produits connexes et ses services aux États-Unis et au Canada et de racheter pas moins de 100 stérilisateur STERIZONE[®] VP4 pour un montant de 3,3 millions \$. Getinge continuera de vendre les stérilisateur STERIZONE[®] VP4 en Amérique du Nord et dans le reste du monde et les parties ont convenu d'un mécanisme de sélection de clients afin de prévenir les risques de conflit.

Les parties sont en négociations afin d'apporter des modifications à la relation de distribution visant l'augmentation de la rapidité, de la flexibilité et de l'efficacité de la relation, soit par une nouvelle entente ou une modification à l'entente Getinge. L'Entente de co-commercialisation et l'entente de distribution exclusive se termineront le 1^{er} août 2018 à moins d'un accord mutuel entre les parties d'une extension. Si les parties n'arrivent pas à s'entendre, TSO₃ s'est engagé à racheter d'ici au 1^{er} juillet 2019 les stocks restants de stérilisateur STERIZONE[®] VP4 de Getinge, au même prix unitaire que dans l'Entente de co-commercialisation. Dans l'éventualité que l'entente Getinge se termine, Getinge perdrait ses droits à titre de revenus de licence et ses autres droits selon l'entente, et le seul recours que la Société aurait contre Getinge serait de retenir en totalité les 7,5 millions \$ de paiement de frais de licence fait par Getinge lorsque l'entente Getinge a été conclue et de demander à Getinge d'accepter les livraisons et de payer pour les unités selon les commandes d'achats en cours.

L'entente Getinge contient également des dispositions de résiliation en faveur de Getinge si TSO₃ se retrouvait en situation de violation significative menant à une période de grâce de 90 jours ou en d'autres circonstances comme un changement de contrôle de la Société. Dans l'éventualité d'une telle résiliation par Getinge, la Société pourrait payer une indemnité de résiliation de l'entente avec Getinge équivalant à un montant égal ou supérieur à: (i) cinq millions \$ US ou deux fois les revenus des produits des douze mois précédents pour une fin au cours de la première ou la deuxième année de l'entente, (ii) sept millions cinq cent mille dollars US ou une fois et demi les revenus des produits pour les douze mois précédents pour une fin au cours de la troisième année de l'entente, ou (iii) dix millions \$ US ou une fois les revenus des produits pour les douze derniers mois précédents la quatrième ou cinquième année de l'entente.

Financement de la chaîne d'approvisionnement

En décembre 2016, TSO₃ a obtenu l'accès à un programme automatique d'affacturage des comptes débiteurs grâce à un effort conjoint avec Getinge et un partenaire bancaire mondial de Getinge. Ce programme fournit un instrument simple et peu coûteux à Getinge et TSO₃ facilitant le financement du fonds de roulement. Dans le cadre de ce programme, TSO₃ peut à tout moment affacturer (vendre à la banque) jusqu'à 100 % des comptes débiteurs en suspens que Getinge comptabilise au programme en échange d'un faible escompte.

La presque totalité des revenus et des comptes débiteurs de TSO₃ proviennent de Getinge. Sous cette structure, Getinge bénéficie d'une période de paiement de 90 jours suivant la date de facturation contrairement aux termes standards de 45 jours. Il n'y a aucun frais d'ouverture bancaire associé à ce programme et il est à l'entière discrétion de TSO₃ de procéder ou non à l'affacturage des comptes débiteurs comptabilisés au programme.

TSO₃ a utilisé ce programme au cours du premier trimestre de 2018.

Expansion européenne

Getinge a continué le lancement commercial du stérilisateur STERIZONE[®] VP4 en Europe en 2017. Du personnel clé en vente et marketing a été engagé par Getinge et des sessions de formation ont eu lieu. Getinge a vendu et installé à ce jour plusieurs stérilisateurs STERIZONE[®] VP4 en Europe, et d'autres sont prévus en 2018.

En 2016, en appui au lancement commercial en Europe au cours du premier trimestre de 2017, TSO₃ a complété le développement d'une option de double porte, ou de « pass-through » pour le stérilisateur STERIZONE[®] VP4. Il est hautement souhaitable d'avoir des systèmes « pass-through » dans certains départements de stérilisation où un mur sépare le sale du propre et le propre de l'inventaire stérile – une approche favorisée par plusieurs hôpitaux européens. Même si l'option de double porte est moins populaire aux États-Unis, la Société prévoit poursuivre dans le cours normal les démarches pour recevoir l'autorisation de vendre ce produit aux États-Unis.

Le 26 avril 2018, la Société a annoncé qu'un laboratoire indépendant a complété des études prouvant l'efficacité du stérilisateur STERIZONE[®] VP4 pour l'inactivation des prions. Les prions sont des agents pathogènes anormaux qui semblent être responsables des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST), tel que la variante de la maladie Creutzfeldt-Jakob. Les EST progressent rapidement et provoquent des maladies neurodégénératives mortelles pouvant infecter les humaines et les animaux. Les prions ont suscité de grandes préoccupations de la part du public suite à une épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine dans de nombreux pays européens ainsi qu'aux preuves scientifiques démontrant sa transmission à l'homme. Les prions ont la particularité d'un haut niveau de résistance aux méthodes traditionnelles de retraitement des dispositifs et ont été liés à la transmission entre patient par l'intermédiaire de dispositifs médicaux contaminés. Ces données permettent à la Société de poursuivre les démarches d'approbation auprès des autorités réglementaires européennes afin de figurer sur la liste des dispositifs qui inactivent ces agents infectieux complexes.

Propriété intellectuelle

Compte tenu du temps et des investissements requis pour développer de nouveaux produits et pour obtenir l'autorisation de les commercialiser, la Société accorde beaucoup d'importance à la protection de ses résultats de recherche, de ses secrets commerciaux et de sa technologie. Au 31 mars 2018, TSO₃ a 185 brevets délivrés ou demandes de brevet en instance à travers le monde dont 91 directement en lien avec le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 et la technologie associée de la Société. TSO₃ s'appuie sur une combinaison de brevets, de lois, de secrets commerciaux, d'ententes de non divulgation et de dispositions contractuelles diverses pour protéger sa technologie exclusive. Rien ne peut toutefois garantir que les mesures de protection prises par TSO₃ seront exécutoires ou suffisantes pour empêcher l'appropriation illicite de sa technologie ou la mise au point par des tiers de la même technologie ou d'une technologie semblable.

TSO₃ a déposé le 29 septembre 2010 des demandes de brevet pour ses innovations technologiques relatives à des méthodes et des systèmes de stérilisation au peroxyde d'hydrogène seulement et au peroxyde d'hydrogène et à l'ozone en vue de protéger ses innovations aux États-Unis, en Europe et dans d'autres pays incluant le Japon.

Lors du premier trimestre de 2013, et en 2015, TSO₃ a déposé un certain nombre de demandes de brevet divisionnaires dans chacun des pays mentionnés précédemment en vue d'obtenir une protection pour la plupart des concepts inventifs individuels décrits dans la demande de brevet originale. Plusieurs

brevets couvrant la technologie embarquée dans le système de stérilisation STERIZONE[®] ont maintenant été délivrés, tandis que les autres demandes sont encore en instance.

En septembre 2014, TSO₃ a déposé une nouvelle demande de brevet internationale sur ses méthodes novatrices pour instruments et accessoires chirurgicaux afin d'améliorer davantage la compatibilité sous différentes conditions de charge.

En 2015, l'Office des brevets des États-Unis et le Bureau canadien des brevets ont chacun accordé à la Société un premier brevet couvrant un aspect fondamental de la technologie intégrée dans le système de stérilisation STERIZONE[®] de TSO₃. Également en 2015, six brevets additionnels ont été délivrés au Japon (sept brevets délivrés) tandis que l'Office européen des brevets a fait part de sa décision d'accorder deux brevets supplémentaires (sept brevets délivrés et en vigueur dans jusqu'à 13 pays d'Europe).

À la fin de l'année 2015, TSO₃ a en outre déposé de nouvelles demandes de brevet à l'international et aux États-Unis et relatives à des indicateurs biologiques (BI) utilisés pour surveiller l'efficacité d'un procédé de stérilisation.

En 2016, l'Office des brevets des États-Unis a accordé à la Société six brevets additionnels couvrant des aspects fondamentaux de la technologie et pour la plupart utilisés dans le stérilisateur STERIZONE[®] VP4.

Aussi en 2016 :

- TSO₃ a déposé de nouvelles demandes de brevet divisionnaires couvrant des aspects critiques supplémentaires de la technologie de TSO₃ aux États-Unis et en Europe afin de renforcer encore la protection par brevet du système de stérilisation STERIZONE[®].
- Un premier brevet portant sur la technologie intégrée dans le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 a été accordé au Mexique et permet ainsi d'étendre la couverture géographique de la protection par brevets de la Société.
- Une demande de brevet internationale déposée antérieurement sur des méthodes innovantes pour améliorer encore la compatibilité sous différentes conditions de charge est maintenant entrée dans la phase nationale dans plusieurs pays, y compris les États-Unis.

En 2017, l'Office des brevets des États-Unis et le Bureau des brevets du Japon ont chacun accordé à la Société un brevet additionnel couvrant un aspect critique de la technologie de TSO₃ afin de renforcer plus encore la protection par brevets du système de stérilisation STERIZONE[®].

Le Bureau canadien des brevets a également accordé à la Société cinq brevets additionnels sur des aspects importants distincts de la technologie de TSO₃ et pour la plupart utilisés dans le système de stérilisation STERIZONE[®].

Cinq brevets additionnels ont été délivrés au Mexique tandis que sept brevets ont été délivrés en Corée du Sud afin d'étendre la couverture géographique de la protection par brevets du système de stérilisation STERIZONE[®].

Également en 2017, le Bureau des Brevets d'Australie et le Bureau des brevets d'Afrique du Sud ont chacun accordé à la Société un brevet portant sur des méthodes innovantes pour améliorer encore la compatibilité sous différentes conditions de charge.

Toujours en 2017, une demande de brevet internationale déposée antérieurement et relative à des indicateurs biologiques (BI) utilisés pour surveiller l'efficacité d'un procédé de stérilisation est entrée dans la phase nationale dans plusieurs pays.

Durant le premier trimestre de 2018, le Bureau des brevets de la Corée du Sud a notifié la Société de son intention de délivrer un brevet additionnel couvrant un aspect critique de la technologie de TSO₃ intégré dans le système de stérilisation STERIZONE®.

D'autres demandes de brevets sont toujours en instance aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Le *système dynamique de diffusion de l'agent stérilisant^{MC}* de TSO₃ fait partie intégrante de la différenciation de ses produits et sa protection améliore la valeur intrinsèque de la Société.

Les marques de commerce sont des éléments d'actifs importants de notre Société. La marque STERIZONE® est une marque de commerce enregistrée de TSO₃ aux États-Unis, au Canada et en Europe, tandis que la marque de commerce STERIZONE TECHNOLOGY® est enregistrée au nom de TSO₃ dans pas moins de 43 pays.

Objectifs 2018

Le 25 janvier 2018, la Société a conclu l'Entente de co-commercialisation avec Getinge. Au lieu de compter uniquement sur Getinge pour le succès de la commercialisation et les sources de revenus de la Société, la Société et Getinge ont convenu de partager le marché canadien et américain et de convenir d'une stratégie de coopération commerciale pour le stérilisateur STERIZONE® VP4 de la Société, tandis que Getinge retient les droits et la responsabilité pour commercialiser dans le reste du monde. L'entente de co-commercialisation avec Getinge ainsi que l'entente Getinge prendront fin le 1^{er} août 2018, sauf si elles sont prolongées d'un commun accord, et les parties négocient des modifications à la relation de distribution, soit par un nouvel accord, soit par une modification de l'entente Getinge. Bien que les négociations soient en cours, Getinge et TSO₃ travailleront à la vente des inventaires existants de Getinge, y compris les ventes directes de l'inventaire racheté à Getinge. Les parties ont convenu d'un mécanisme de sélection de client en Amérique du Nord afin d'éviter les risques de conflit et sont actuellement dans les négociations concernant les modifications apportées à la relation de distribution, soit par une nouvelle entente ou une modification de l'entente Getinge.

Le résultat de cette Entente de co-commercialisation est que la Société prévoit vendre directement son stérilisateur STERIZONE® VP4, ses produits connexes et ses services aux États-Unis et au Canada et racheter pas moins de 100 stérilisateurs (pour 3,3 millions \$) de Getinge, comme une source de produits en stock pour de futures ventes pour la Société.

Puisque 2018 avance, la Société prévoit de réduire davantage ses dépenses planifiées à l'origine et les rediriger vers les initiatives de ventes et marketing. Jusqu'à maintenant, les dépenses de recherche et de développement ainsi que les frais généraux et administratifs de la Société ont diminué par rapport au quatrième trimestre de 2017, dont la Société a investi dans son équipe de vente expérimentée, de professionnels cliniques et de services sur le terrain ainsi que dans les activités de ventes et marketing. L'équipe des ventes et marketing de la Société est responsable de la vente et du soutien aux usagers au sein des centrales de stérilisation (CSSD) des centres hospitaliers ainsi que du développement d'opportunités additionnelles dans le segment du marché de retraitement gastro-intestinale. TSO₃ continuera aussi d'appuyer Getinge dans la vente, le support, l'installation et le service des clients actuels et futurs.

Le processus de vente de biens d'équipement dans l'industrie des dispositifs médicaux demeure lent relativement aux autres industries, mais la Société fait des progrès considérables. La Société a fait des progrès sur le plan des ventes directes au cours du premier trimestre de 2018 et, selon les commentaires reçus de la part des clients, TSO₃ est en mesure de vendre et de soutenir le service à la clientèle à des niveaux de premier plan. La Société a segmenté et classé sa clientèle cible avec succès, a communiqué avec 531 clients et a directement émis des cotations à des installations médicales américaines pour plus de 30 stérilisateurs STERIZONE® VP4, ainsi que des accessoires et des produits consommables connexes. Chaque cotation est maintenant gérée par le biais d'un processus de gestion des opportunités d'affaires. De plus, la Société a mis au point de nouvelles incitations et des structures innovantes de vente en fonction des commentaires des clients. La Société est directement impliquée dans les activités de communication, d'événements de l'industrie et d'autres activités de sensibilisation. De plus, nous

croions que Getinge a vendu et installé un peu moins que 10 stérilisateur STERIZONE[®] VP4 au cours du premier trimestre de 2018, ce qui était inférieur aux prévisions ainsi qu'au taux d'installation atteint par Getinge en 2017 et aux attentes de TSO₃. TSO₃ travaille en collaboration avec Getinge afin d'améliorer son niveau de ventes vers un objectif d'installation supérieur à celui de l'an dernier. Dû au niveau des inventaires de Getinge, la Société n'anticipe pas actuellement de vendre d'autres stérilisateur STERIZONE[®] VP4 à Getinge d'ici la fin de 2018.

La Société planifie d'assurer des formations et des réunions de ventes additionnelles et investira davantage dans les efforts de vente et de marketing en soutien au déploiement des stérilisateur STERIZONE[®] VP4 aux États-Unis et en Europe. La Société continuera à travailler en collaboration avec Getinge en préparant le lancement commercial auprès des marchés internationaux ciblés.

De plus, la Société continuera d'utiliser ses laboratoires en appui à ses services de tests de compatibilité des instruments traditionnels, des endoscopes et ses initiatives en développement de nouveaux produits. De tels efforts aideront la Société à montrer aux manufacturiers, à Getinge et aux hôpitaux, l'impact que ses technologies peuvent avoir sur les équipements médicaux, le retraitement efficace, l'efficacité, le rendement et la simplicité de la stérilisation dite « terminale » des endoscopes.

La Société continuera à poursuivre sa demande d'autorisation 510(k) auprès des autorités américaines pour la stérilisation dite « terminale » de duodénoscopes utilisés dans les procédures CPRE. Advenant l'autorisation de cette revendication, le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 de TSO₃ deviendrait la première et seule technologie de stérilisateur validée aux États-Unis avec une revendication approuvée pour la stérilisation dite « terminale » de duodénoscopes.

Au cours des années antérieures, la Société a continué d'investir dans le développement d'amélioration de produits. TSO₃ et Getinge ont discuté de ces améliorations qui feront en sorte que les installations seront plus rapides et faciles. Entre-temps, TSO₃ a l'intention d'ajuster, à un certain coût, les stocks présentement chez Getinge puisque que ces améliorations ont été délibérément conçues pour s'intégrer à la version actuelle du stérilisateur. Ces ajustements sont décrits dans l'entente de rachat de de ventes et à ce jour, Getinge a fourni une commande d'achats à TSO₃ pour plus de 40 mises à niveau de ce genre. Le travail associé à ces mises à niveau a débuté en avril 2018.

Rapport de gestion

Ce présent rapport de gestion vise à permettre aux lecteurs d'évaluer les résultats et la situation financière consolidée de TSO₃ inc. (« TSO₃ » ou la « Société ») pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 en comparaison avec la période de trois mois terminée le 31 mars 2017. Cette information est datée du 8 mai 2018 et doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités et les notes complémentaires. Sauf indication contraire, les montants sont présentés en dollars américains.

Les données financières contenues dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Nous nous référons occasionnellement à des mesures financières non normalisées selon les IFRS dans le rapport de gestion. Veuillez consulter la section Mesures financières non normalisées selon les IFRS pour plus d'information.

Les états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités, les notes complémentaires consolidés et le rapport de gestion ont été revus par le comité d'audit et de gestion des risques de TSO₃ et approuvés par le conseil d'administration.

Le présent rapport de gestion contient des informations prospectives. Une déclaration concernant l'information prospective est faite à la section suivante. Le lecteur devrait aussi consulter la section sur les facteurs de risque qui discute des risques et des incertitudes qui peuvent avoir une incidence négative importante sur la Société, sur ses résultats d'opération, ou sur sa situation financière, ainsi que sur ses placements dans les titres de la Société.

Des informations additionnelles sur la Société sont disponibles dans sa notice annuelle et sous le profil d'émetteur de TSO₃ sur le site Internet SEDAR www.sedar.com ainsi que sur le site internet de TSO₃ www.tso3.com.

Informations prospectives

Certains énoncés contenus dans ce rapport et le rapport de gestion représentent des énoncés de nature prospective portant notamment sur des événements futurs ou sur le rendement ou les perspectives ou occasions d'affaires futurs de la Société et sur le développement de produits. Exception faite de ceux portant sur des faits historiques, tous les énoncés peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs s'accompagnent fréquemment, mais non systématiquement, de termes tels que « rechercher », « anticiper », « planifier », « poursuivre », « estimer », « s'attendre à », « pouvoir », « faire », « projeter », « prédire », « potentiel », « cibler », « intention », « entendre », « pourrait », « devrait », « croire » et autres termes ou expressions analogues. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs.

La Société est d'avis que les attentes dont il est fait état dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais ne peut donner aucune garantie qu'elles se matérialiseront. Ces énoncés sont établis en date du présent document. Ces énoncés se basent sur un certain nombre d'hypothèses qui pourraient se révéler inexactes, notamment celles portant sur :

- le succès de sa relation d'affaires avec Getinge et les fournisseurs;
- la capacité de la Société et de Getinge de déployer les produits de TSO₃ aux utilisateurs;
- la capacité de la Société de mettre en marché et de vendre ses produits;
- la conjoncture commerciale et économique;
- la capacité de se procurer du matériel et fourniture en quantités suffisantes lorsque nécessaire;
- la capacité d'obtenir les autorisations réglementaires pour commercialiser ses produits;
- la capacité d'attirer et de retenir du personnel qualifié;
- l'approbation réglementaire;
- la concurrence;
- les avantages fiscaux et les taux d'imposition;

- la capacité de réaliser des travaux de recherche et de développement;
- le taux de change des devises étrangères;
- la capacité de la Société d'obtenir des capitaux et autres risques financiers;
- la compatibilité des instruments médicaux avec la technologie de la Société.

Ces énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes portant notamment sur les activités commerciales, la compatibilité, la biocompatibilité, les projets de recherche et développement, la dépendance envers le personnel clé, l'historique des ventes et de distribution limités de la Société, la gestion de la croissance des affaires, la propriété intellectuelle et la contrefaçon, la concurrence, les questions liées à la responsabilité à l'égard des produits, les litiges, les approbations réglementaires et les instruments financiers. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Les facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement comprennent notamment, mais sans y être limités, les facteurs de risque décrits sous la rubrique « Facteurs de risque » du rapport de gestion de la Société pour l'année se terminant le 31 décembre 2017, et qui représentent selon la connaissance de la Société, les risques connus et inconnus ainsi que les incertitudes auxquels nous faisons face au 8 mai 2018, la date de dépôt pour le premier trimestre de 2018. Ces énoncés sont établis en date du présent document à moins d'avis contraire.

Les investisseurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs étant donné que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels ils se fondent pourraient ne pas se concrétiser. Le lecteur doit prendre note que la liste des facteurs importants précités n'est pas exhaustive. Les investisseurs qui basent leur opinion sur les énoncés prospectifs de la Société devraient évaluer avec soin les facteurs précités ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils comportent. Le lecteur ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Société.

Enfin, la Société n'entend pas mettre à jour ces énoncés prospectifs et n'a aucune obligation de le faire, sauf dans la mesure requise par les lois applicables.

Sommaire des résultats

Périodes terminées les 31 mars 2018 et 2017 (non audités, base IFRS, en milliers de \$ US, sauf les montants par action)

	Premier trimestre	
	2018	2017
	\$	\$
Revenus	255	4 211
Coût des marchandises vendues	526	2 641
	(271)	1 570
Dépenses		
Recherche et développement	1 704	1 353
Frais de vente, frais généraux et dépenses administratives	2 551	2 209
Revenus financiers	(14)	(39)
Dépenses totales	4 241	3 523
Perte nette avant charge d'impôt	(4 512)	(1 953)
Charge d'impôt	-	27
Perte nette et élément du résultat global	(4 512)	(1 980)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	92 877	91 995
Perte nette par action de base et diluée	(0,05)	(0,02)
Perte globale par action de base et diluée	(0,05)	(0,02)

Analyse des résultats

Dans les paragraphes qui suivent, la Société discute des variations de certains comptes au cours des périodes de trois mois terminées les 31 mars 2018 et 2017.

Tous les montants sont en **dollars américains** sauf indication contraire.

REVENUS

Pour le premier trimestre de 2018, les revenus se sont élevés à 0,3 million \$, comparativement à 4,2 millions \$ pour le premier trimestre de 2017. Les revenus du premier trimestre 2018 sont liés aux produits consommables et aux pièces de service. Les revenus de produits consommables et des pièces au premier trimestre de 2018 étaient inférieurs à ceux anticipés principalement causés par les ajustements d'inventaire de Getinge. La Société n'a pas expédié de stérilisateur STERIZONE[®] VP4 à Getinge, ni reçu de commandes d'achat pour ces stérilisateur au premier trimestre de 2018 comparativement à 36 unités expédiées en 2017. Les ventes de produits consommables brevetés de la Société au cours du premier trimestre de 2018 ont augmenté, comparativement à 2017 suite aux commandes accrues de Getinge relativement à l'augmentation d'installation de stérilisateur STERIZONE[®] VP4.

La Société n'a reconnu aucun revenu de licence au premier trimestre de 2018, comparativement à 0,2 million \$ reconnu au premier trimestre de 2017. Au premier trimestre de 2018, la Société n'a reconnu aucune portion de la balance des 6,0 millions \$ de revenus de licence différés associés à l'entente Getinge puisque les négociations avec Getinge sont en cours. La Société s'attend à reconnaître ce revenu de licence dans le futur d'une manière à refléter le résultat des négociations avec Getinge.

PERTE NETTE

Pour le premier trimestre de 2018, la perte nette et la perte globale totalisaient 4,5 millions \$ ou (0,05 \$) par action, comparativement à une perte nette et une perte globale de 2,0 millions \$ ou (0,02 \$) par action pour le premier trimestre de 2017.

Au premier trimestre de 2018, le bénéfice brut a diminué de 1,8 million \$, comparativement à l'an dernier, principalement due à une diminution des ventes de stérilisateur STERIZONE[®] VP4 à Getinge et le manque de revenus de licence reconnu. La Société a augmenté ses investissements de 0,4 million \$ dans les activités de recherche et développement et 0,3 million \$ en frais de ventes, frais généraux et dépenses administratives afin d'appuyer les besoins corporatifs.

Pour le premier trimestre de 2018, la Société n'a pas eu d'événements matériels qui auraient affecté son résultat global.

Mesures financières non normalisées selon les IFRS

Ce rapport de gestion est préparé à partir des résultats et des informations financières établis selon les IFRS. En plus des mesures financières selon les IFRS, la direction utilise d'autres mesures non normalisées selon les IFRS afin de mesurer le rendement opérationnel de la Société. Il est probable qu'on ne puisse comparer les mesures financières non normalisées selon les IFRS qu'utilise la Société avec des mesures du même type présentées par d'autres émetteurs, ou celles utilisées par des analystes financiers puisque leurs mesures peuvent avoir des définitions différentes. Les mesures utilisées par la Société ont pour objet de fournir de l'information supplémentaire et ne devraient pas être considérées isolément ou se substituer aux autres mesures de rendement financier calculées selon les IFRS.

Généralement, une mesure financière non normalisée selon les IFRS est une mesure chiffrée de la performance financière, de la situation financière ou des flux de trésorerie, d'une société qui n'est pas calculée selon les IFRS, ni reconnue par ces normes. La direction croit que les mesures financières non normalisées selon les IFRS sont importantes puisqu'elles permettent aux utilisateurs des états financiers consolidés de mieux comprendre les résultats des opérations récurrentes et les tendances connexes, tout en améliorant la transparence et la clarté des résultats opérationnels. La direction croit également que ces mesures sont utiles afin de mesurer la capacité de la Société de s'acquitter de ses obligations financières.

La direction évalue son rendement opérationnel à l'aide de mesures additionnelles non-IFRS qui supprime les éléments inhabituels importants qui ne reflètent pas les résultats et les tendances opérationnels récurrents et en cours

RÉCONCILIATION DES IFRS AUX NON-IFRS BAIIA AJUSTÉS

000's \$	2018				2017
	T1	T4	T3	T2	T1
Perte nette	(4 512)	(1 449)	(1 771)	(2 254)	(1 980)
Frais (revenus) financiers	(14)	74	48	49	(39)
Amortissement et dépense de dépréciation	315	246	331	221	168
Rémunération fondée sur des actions	371	301	632	592	609
Charge d'impôt	-	(59)	33	29	27
BAIIA ajusté	(3 840)	(887)	(727)	(1 363)	(1 215)

(1) Se référer aux « Mesures financières complémentaires non normalisées selon les IFRS. »

Le BAIIA ajusté, est le bénéfice ajusté avant les intérêts, les impôts, l'amortissement et la dépense de dépréciation (BAIIA ajusté). Il ajuste le bénéfice net pour (1) les gains ou les pertes de change importants réalisés ou non réalisés, (2) les frais (revenus) financiers, (3) l'amortissement et la dépense de dépréciation, (4) la rémunération fondée sur des actions, (5) l'amortissement ou la radiation de certaines immobilisations corporelles et incorporelles, (6) la radiation ponctuelle des stocks (7) la charge d'impôt et (8) les autres éléments inhabituels importants.

DÉPENSES

Impact du taux de change

La Société utilise comme monnaie de présentation le dollar américain puisque la grande majorité de ses revenus actuels et futurs sont, et seront prévus, être libellés en dollars américains.

Une portion importante des dépenses de la Société sont en dollars canadiens. Les fluctuations de la valeur du dollar canadien (CA) par rapport au dollar américain (US) auront une incidence sur les résultats d'exploitation de la Société dans la mesure où les dépenses en dollars canadiens ne sont pas compensées par des revenus dans la même devise. La Société ne couvre actuellement pas les fluctuations de taux de change.

Au cours du premier trimestre de 2018, le total des dépenses libellées en dollars canadiens était de 2,3 millions \$ CA, comparativement à 4,1 millions \$ CA pour le premier trimestre de 2017. Le taux de change moyen US/CA était de 0,7910 au cours du premier trimestre de 2018 comparativement à 0,7559 en 2017, ce qui représente une augmentation des dépenses de 5 % d'une année à l'autre lors de la conversion en \$ US.

Du point de vue séquentiel trimestriel, le taux de change moyen US/CA au premier trimestre de 2018 était de 0,7910 comparativement à 0,7867 au quatrième trimestre de 2017, ce qui représente une augmentation des dépenses de 1 % d'un trimestre à l'autre lors de la conversion en \$ US.

Pour le premier trimestre de 2018, le total du coût des marchandises vendues relativement aux dépenses, libellées en dollars canadiens, était de 0,7 million \$ CA, comparativement à 2,4 millions \$ CA au premier trimestre de 2017. Pour le premier trimestre de 2018, le total des dépenses de recherche et de développement, libellées en dollars canadiens, était de 0,8 million \$ CA, ce qui demeure constant avec le premier trimestre de 2017. Pour le premier trimestre de 2018, le total des frais de vente, des frais généraux et des dépenses administratives, libellées en dollars canadiens, était de 0,8 million \$ CA, comparativement à 0,9 million \$ CA pour le premier trimestre de 2017.

Coût des marchandises vendues

Le coût des marchandises vendues inclut tous les frais liés aux coûts de la production, au contrôle et à l'assurance qualité s'y rapportant, aux coûts des services vendus aux utilisateurs, aux frais d'expédition, aux activités de la chaîne d'approvisionnement ainsi qu'à l'amélioration de la configuration de l'espace.

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, le coût des marchandises vendues s'est élevé à 0,5 million \$, comparativement à 2,6 millions \$ pour la même période en 2017. Au cours du premier trimestre de 2018, TSO₃ n'a expédié aucun stérilisateur STERIZONE[®] VP4 comparativement à 36 stérilisateurs en 2017.

Le profit brut était négatif de 0,3 million \$ au premier trimestre de 2018, comparativement à un profit brut positif de 1,6 million \$ au premier trimestre de 2017. Le profit brut au premier trimestre de 2018 a diminué du fait que la Société n'a expédié aucun stérilisateur STERIZONE[®] VP4 et n'a reconnu aucun revenu de licence. Au cours du premier trimestre 2018, les ventes de produits consommables et pièces de service ont contribué au profit brut qui ont été moindres que les frais généraux fixes et autres coûts associés aux biens vendus au cours du trimestre.

Recherche et développement

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2018, les dépenses de recherche et développement étaient de 1,7 million \$, comparativement à 1,4 million \$ pour la même période en 2017. Au cours du premier trimestre de 2018, la Société a engagé 0,2 million \$ de dépenses supplémentaires en lien aux achats de matériel, à la maintenance des équipements ainsi qu'aux dépenses en bâtiment relativement au laboratoire de Myrtle Beach de même qu'en amortissement. De plus, ces dépenses étaient reliées aux revendications d'usage élargies pour les endoscopes, aux études de compatibilité des endoscopes et aux autres instruments médicaux pour le stérilisateur STERIZONE[®] VP4. Afin d'appuyer les projets de développement et le laboratoire, la Société a aussi augmenté ses dépenses en salaire, en rémunération fondée sur des actions, en frais de déplacement et en honoraires professionnels, par 0,1 million \$ au premier trimestre de 2018, comparativement à la même période en 2017.

Frais de vente, frais généraux et dépenses administratives

Les frais de vente, les frais généraux et les dépenses administratives représentent la combinaison de dépenses de marketing, de ventes et services ainsi que des dépenses administratives. Les frais de vente, les frais généraux et les dépenses administratives étaient de 2,6 millions \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2018, comparativement à 2,2 millions \$ pour la même période en 2017.

Au cours du premier trimestre de 2018, comparativement à la même période en 2017, la Société a encouru des dépenses additionnelles de 0,3 million \$ en salaire, en rémunération fondée sur des actions, en frais de déplacement et en recrutement suite à l'expansion de son équipe de commercialisation, et de 0,2 million \$ en honoraires professionnels liés à la commercialisation, au marketing et à l'administration. Les dépenses de frais généraux et les dépenses administratives ont diminués d'une année à l'autre de 0,3 million \$.

Rémunération fondée sur des actions

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2018, l'amortissement de la rémunération non monétaire fondée sur des actions s'élevait à 0,4 million \$, comparativement à 0,6 million \$ pour la même période en 2017. La rémunération fondée sur des actions a diminué pour le premier trimestre 2018 en raison de départs d'employés.

Au 31 mars 2018, la Société avait 7,7 millions d'options en circulation, comparativement à 7,3 millions d'options en circulation à la même date en 2017.

Ces dépenses sont présentées dans les états consolidés intermédiaires condensés non audités de la perte nette et du résultat global à l'item des dépenses sous la fonction liée aux détenteurs des options.

Revenus financiers

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2018, les revenus financiers étaient non significatifs et comparables.

Analyse de la situation financière

(Non audité, base IFRS, en milliers \$ américains)

	31 mars 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	9 951	14 808
Débiteurs	582	651
Stocks	2 456	2 040
Immobilisations corporelles	2 984	3 184
Immobilisations incorporelles	1 879	1 886
Créditeurs et charges courues à payer et passif d'impôt exigible et différé	2 110	2 515
Provision pour garantie	1 182	1 263
Revenus différés (courants et non courants)	6 044	6 050
Capitaux propres	8 775	12 891

Liquidités

Au 31 mars 2018, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements totalisaient 10,0 millions \$, comparativement à 14,8 millions \$ au 31 décembre 2017.

Au cours du premier trimestre de 2018, la Société a utilisé environ 3,9 millions \$ en liquidités provenant des opérations, excluant les éléments hors caisse du fonds de roulement et 0,9 million \$ consommés à partir des changements dans les éléments hors caisse du fonds de roulement. Ceci comparé à 0,6 million \$ en liquidités provenant des opérations au cours du premier trimestre de 2017 qui comprenait l'utilisation de \$ 1,3 million dans les opérations, excluant les éléments hors caisse du fonds de roulement et 1,8 million \$ générés des changements dans les éléments hors caisse du fonds de roulement, particulièrement à partir de la réception des comptes débiteurs. Les liquidités provenant des opérations ont augmenté significativement au premier trimestre de 2018 comparativement à la même période en 2017 relativement à la diminution des ventes de stérilisateurs à Getinge.

Débiteurs

Au 31 mars 2018, les débiteurs s'élevaient à 0,6 million \$, comparativement à 0,7 million \$ au 31 décembre 2017. Au 31 mars 2018, les débiteurs provenaient principalement des crédits R-D, de taxes à la consommation et d'une créance non garantie relative à un remboursement d'impôts sur le revenu d'un cadre, tandis que les débiteurs au 31 mars 2017 étaient principalement liées à des crédits R-D et de taxes à la consommation. Au cours des premiers trimestres de 2018 et 2017, la Société a utilisé le programme automatique d'affacturage pour presque tous ces comptes débiteurs provenant de Getinge.

Stocks

Au 31 mars 2018, les stocks s'élevaient à 2,5 millions \$ comparativement à 2,0 millions \$ au 31 décembre 2017.

	31 mars 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Matières premières	1 546	1 137
Travaux en cours	258	242
Produits finis	652	661
	2 456	2 040

Au cours du premier trimestre de 2018, la Société a augmenté ses inventaires de matières premières afin de répondre à ses besoins en pièces pour les mises à niveau des stérilisateurs STERIZONE® VP4 compris dans l'inventaire de Getinge.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, nettes de l'amortissement, se situaient à 3,0 millions \$ au 31 mars 2018, soit une diminution de 0,2 million \$, comparativement au 31 décembre 2017. Au cours du trimestre, TSO₃ a acquis un total de 0,1 million \$ en immobilisations corporelles. La dépréciation a augmenté de 0,3 million \$ au cours du premier trimestre de 2018.

Immobilisations incorporelles

Au 31 mars 2018 et 2017, les immobilisations incorporelles, nette de l'amortissement, ont totalisé 1,9 million \$. La Société a investi 0,04 million \$ en brevets et l'amortissement a augmenté de 0,04 million \$ au cours du premier trimestre de 2018.

Créditeurs, charges courues à payer et passif d'impôt exigible et différé

Au 31 mars 2018, les créditeurs, les charges courues à payer, le passif d'impôt exigible et différé se chiffraient à 2,1 millions \$, ce qui est 0,4 million \$ moins élevé comparativement au 31 décembre 2017. La diminution est reliée à une diminution d'achats de matières premières et d'autres achats relatifs à l'année 2017. Au 31 mars 2018 et 2017, la Société avait 0,1 million \$ de passif d'impôt exigible et différé.

Revenus différés

À la fin du premier trimestre de 2018, les revenus différés représentaient la partie non amortie des revenus de licence reçus en vertu de l'entente Getinge.

La Société n'a reconnu aucun revenu de licence au premier trimestre de 2018, comparativement à 0,2 million \$ reconnu au premier trimestre de 2017. Au premier trimestre de 2018, la Société n'a reconnu aucune portion de la balance des 6,0 millions \$ de revenus de licence différés associés à l'entente Getinge puisque les négociations avec Getinge sont en cours. La Société s'attend à reconnaître ce revenu de licence dans le futur d'une manière à refléter le résultat des négociations avec Getinge.

Capitaux propres

Au 31 mars 2018, les capitaux propres s'élevaient à 8,8 millions \$, comparativement à 12,9 millions \$ au 31 décembre 2017. La variation est principalement le résultat de l'absorption du déficit d'exploitation encourue au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, compensée partiellement par 0,4 million \$ en amortissement de la rémunération non monétaire fondée sur des actions au cours de la même période.

Au 31 mars 2018, le nombre d'actions en circulation était de 92 891 304 (92 854 304 au 31 décembre 2017). Au 8 mai 2018, date de publication des résultats du premier trimestre de 2018, le nombre d'actions en circulation était de 92 891 304.

Analyse des flux de trésorerie

(Non audité, base IFRS, en milliers de \$ américains)

	Premier trimestre	
	2018	2017
	\$	\$
Activités d'exploitation	(4 766)	555
Activités d'investissement	2 218	(1 770)
Activités de financement	25	63

Activités d'exploitation

Au cours du premier trimestre de 2018, la Société a utilisé environ 3,9 millions \$ en liquidités provenant des opérations, excluant les éléments hors caisse du fonds de roulement et 0,9 million \$ consommé à partir des changements dans les éléments hors caisse du fonds de roulement. Ceci comparé à 0,6 million \$ en liquidités provenant des opérations au cours du premier trimestre de 2017 qui comprenait l'utilisation de 1,3 million \$ dans les opérations, excluant les éléments hors caisse du fonds de roulement et 1,8 million \$ générés des changements dans les éléments hors caisse du fonds de roulement, particulièrement à partir de la réception des comptes débiteurs. Les liquidités provenant des opérations ont augmenté significativement au premier trimestre de 2018 comparativement à la même période en 2017 relativement à la diminution des ventes de stérilisateurs à Getinge.

Activités d'investissement

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, les activités d'investissement ont généré 2,2 millions \$, comparativement à 1,8 million \$ générés pour la même période en 2017. Au premier trimestre de 2018, la Société a généré 2,3 millions \$ provenant principalement de la disposition de placements à court terme et a effectué l'achat de 0,1 million \$ en immobilisations corporelles et incorporelles en 2018, comparativement à 2,1 millions \$ généré en disposition nette en investissements et 0,3 million \$ en achat d'immobilisations corporelles et incorporelles durant la même période en 2017.

Activités de financement

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, 0,02 million \$ ont été générés par les activités de financement comparativement à 0,06 million \$ pour la même période en 2017. Le montant total généré dans le premier trimestre de 2018 et 2017 provenait des options exercées.

Sommaire des résultats trimestriels

(non audité, base IFRS, en milliers \$ américains, sauf les montants par action)

Ce tableau montre l'évolution trimestrielle des revenus, de la perte nette et de la perte par action.

	2018				2017			2016
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
Revenus	255	5 780	5 105	4 630	4 211	3 746	3 507	2 977
Perte nette	(4 512)	(1 449)	(1 771)	(2 254)	(1 980)	(2 068)	(1 473)	(1 487)
Perte nette par action (de base, en \$)	(0,05)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,02)

Information sectorielle

La Société a un seul secteur d'activité.

Revenus	Premier trimestre	
	2018	2017
	\$	\$
Canada et mondialement	50	110
États-Unis	205	4 101
	255	4 211

	31 mars 2018			31 décembre 2017		
	Stocks	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Stocks	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Canada et mondialement	1 967	1 246	1 865	1 616	1 306	1 870
États-Unis	489	1 738	14	424	1 878	16
	2 456	2 984	1 879	2 040	3 184	1 886

Pour le premier trimestre de 2018, les revenus provenant de Getinge représentaient 93 % des revenus totaux de la Société en lien avec l'entente exclusive de distribution de Getinge (99 % pour la même période en 2017).

Arrangement hors bilan

La Société n'a conclu aucun arrangement hors bilan au cours du premier trimestre de 2018 sauf les commandes d'achats émises dans le cours normal des activités de la Société.

Divulcation additionnelle – Actifs d'impôts différés non comptabilisés

La Société a accumulé un montant substantiel de pertes fiscales, de dépenses non déduites et de crédits d'impôts qui pourront être réclamés en réduction des revenus imposables futurs. L'actif d'impôts différés s'y rattachant sera comptabilisé aux états financiers consolidés condensés lorsque la Société jugera plus probable qu'improbable que ses actifs d'impôts différés pourront être utilisés à l'encontre d'impôts sur ses bénéfices, ou autrement. Si la Société en était arrivée à cette conclusion en date du 31 mars 2018, elle aurait comptabilisé 24,6 millions \$ à titre d'actifs d'impôts différés sur la base d'un taux effectif de 15 % pour l'impôt fédéral et de 11,5 % pour l'impôt provincial (23,7 millions \$ au 31 décembre 2017 et même taux effectif).

Instruments financiers

Le lecteur est référé à la note 6 des états financiers annuels consolidés audités de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 et à la note 6 des états financiers intérimaires consolidés non audités pour le trimestre terminé le 31 mars 2018 pour une présentation détaillée des instruments financiers.

Ressources financières

La Société a principalement besoin de capitaux pour financer la production, les dépenses de recherche et de développement, les frais de vente, frais généraux et dépenses administratives, de même que pour son fonds de roulement et ses dépenses en capital. Les capitaux de la Société sont composés de capital-

actions, de la réserve pour la rémunération fondée sur les actions et de la réserve pour les bons de souscription.

Auparavant, la Société a financé ses activités à partir de financement public et privé et, à plus petite échelle, par l'obtention de divers crédits d'impôts et subventions. En évaluant les options les moins dilutives et selon la qualité de la structure de crédit de cette dette ainsi que les conditions de marché, la Société pourrait financer une partie de ses besoins en liquidités au moyen d'émission de dette.

La Société investit sa trésorerie dans des titres hautement liquides à court terme tel que requis par sa politique de placement (voir la section sur les Facteurs de risques, présentée dans le Rapport de gestion de la Société pour l'année terminée le 31 décembre 2017). Ces titres sont choisis en fonction de l'échéancier des dépenses prévues et de la préservation du capital.

Méthodes comptables

Le lecteur est référé aux notes 2 et 3 des états financiers annuels consolidés audités de la Société pour les états financiers consolidés audités pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 et des états financiers intermédiaires consolidés non audités pour le trimestre terminé le 31 mars 2018 pour une présentation détaillée des méthodes comptables, des jugements comptables critiques, des sources majeures d'incertitudes ainsi que des modifications comptables à venir.

Facteurs de risque

La Société exerce ses activités dans des secteurs industriels qui ont une variété de facteurs de risques et d'incertitudes. TSO₃ intègre par renvoi dans ce rapport de gestion les risques et les incertitudes décrits dans son rapport annuel de gestion et dans la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, qui reflètent à sa connaissance les risques et les incertitudes auxquels TSO3 est confrontée au 31 mars 2018.

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société a produit des attestations signées par le président et chef de la direction et par le chef de la direction financière qui, entre autres choses, font un rapport sur la conception des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) ainsi que sur la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF).

Le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, les CPCI pour fournir une assurance raisonnable que (1) l'information importante relative à la Société leur a été communiquée et que (2) l'information à fournir dans les documents visés de la Société par les règlements d'information continue a été comptabilisée, traitée, résumée et présentée aux dates prescrites par les lois sur les valeurs mobilières au 31 mars 2018.

De plus, le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont également conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des CIIF pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers intermédiaires consolidés ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS au 31 mars 2018.

Modifications des contrôles internes à l'égard de l'information financière

Il n'y a eu aucune modification aux contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière survenue au cours du trimestre terminé le 31 mars 2018 qui ait eu ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'elle aura une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière.

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES CONDENSÉS
NON AUDITÉS**

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mars 2018 et 2017

États consolidés des résultats et du résultat global intermédiaires condensés

Périodes terminées les 31 mars 2018 et 2017 (non audités, en milliers de dollars américains, sauf les montants par action)

	Notes	Premier trimestre	
		2018	2017
		\$	\$
Revenus		255	4 211
Coût des marchandises vendues	5	526	2 641
		(271)	1 570
Dépenses			
Recherche et développement		1 704	1 353
Frais de vente, frais généraux et dépenses administratives		2 551	2 209
Revenus financiers	4	(14)	(39)
Dépenses totales		4 241	3 523
Perte nette avant charge d'impôt		(4 512)	(1 953)
Charge d'impôt		-	27
Perte nette et élément du résultat global		(4 512)	(1 980)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)		92 877	91 995
Perte nette par action de base et diluée	15	(0,05)	(0,02)
Résultat global par action de base et diluée	15	(0,05)	(0,02)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires condensés.

États consolidés des variations des capitaux propres intermédiaires condensés

(Non audités, en milliers de dollars américains)

	Notes	Capital- actions \$	Réserve - Rémuné- ration fondée sur des actions \$	Déficit \$	Autres éléments du résultat global \$	Total \$
Solde au 1^{er} janvier 2017		110 406	4 709	(95 732)	(1 712)	17 671
Options exercées	11	109	(46)	-	-	63
Rémunération fondée sur des actions	12	-	609	-	-	609
Perte nette de la période		-	-	(1 980)	-	(1 980)
Solde au 31 mars 2017		110 515	5 272	(97 712)	(1 712)	16 363
Solde au 1er avril 2017		110 515	5 272	(97 712)	(1 712)	16 363
Options exercées	11	700	(223)	-	-	477
Rémunération fondée sur des actions	12	-	1 525	-	-	1 525
Perte nette de la période		-	-	(5 474)	-	(5 474)
Solde au 31 décembre 2017		111 215	6 574	(103 186)	(1 712)	12 891
Solde au 1er janvier 2018		111 215	6 574	(103 186)	(1 712)	12 891
Options exercées	11	39	(14)	-	-	25
Rémunération fondée sur des actions	12	-	371	-	-	371
Perte nette de la période		-	-	(4 512)	-	(4 512)
Solde au 31 mars 2018		111 254	6 931	(107 698)	(1 712)	8 775

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires condensés.

États consolidés de la situation financière intermédiaire condensés

(Non audités, en milliers de dollars américains)

	Notes	31 mars 2018 \$	31 décembre 2017 \$
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	5 521	8 044
Placements à court terme	6	4 430	6 764
Débiteurs	7	582	651
Stocks		2 456	2 040
Frais payés d'avance		261	150
		13 250	17 649
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	8	2 984	3 184
Immobilisations incorporelles	9	1 879	1 886
		4 863	5 070
		18 113	22 719
Passifs courants			
Créditeurs et charges courues à payer	6	2 025	2 430
Provision pour garantie		1 182	1 263
Passifs d'impôt exigible		68	68
Revenus différés	10	2	6
		3 277	3 767
Passifs non courants			
Passifs d'impôt différé		17	17
Revenus différés	10	6 044	6 044
		9 338	9 828
Capitaux propres			
Capital-actions	11	111 254	111 215
Réserve – Rémunération fondée sur des actions	12	6 931	6 574
Déficit		(107 698)	(103 186)
Cumul des autres éléments du résultat global		(1 712)	(1 712)
		8 775	12 891
		18 113	22 719

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires condensés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie intermédiaires condensés

Périodes terminées les 31 mars 2018 et 2017 (non audités, en milliers de dollars américains)

		2018	Trois mois 2017
	Notes	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Perte nette		(4 512)	(1 980)
Ajustements pour :			
Amortissement et dépréciation		315	168
Passifs d'impôt différé		-	27
Rémunération fondée sur des actions	12	371	609
Revenus de placements	4	(27)	(75)
		(3 853)	(1 251)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	13	(948)	1 765
Intérêts reçus		35	41
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		(4 766)	555
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition de placements		-	(1 412)
Disposition de placements		2 326	3 504
Acquisition d'immobilisations corporelles	8	(67)	(193)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	9	(41)	(129)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		2 218	1 770
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Options exercées	11	25	63
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		25	63
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(2 523)	2 388
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		8 044	2 698
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		5 521	5 086

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires condensés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Périodes terminées les 31 mars 2018 et 2017 (non audités, en milliers de dollars américains, à moins d'indication contraire)

1. Description de l'entreprise

TSO₃ inc. (« TSO₃ » ou a « Société ») a été constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Québec). Ses activités comprennent la vente, la production, la maintenance, la recherche, le développement, l'octroi de licences de procédés de stérilisation ainsi que les accessoires et les produits consommables connexes pour les instruments médicaux sensibles à la chaleur et à l'humidité. La Société développe des produits pour les centres de stérilisation en milieu hospitalier qui offrent une solution de remplacement avantageuse aux autres méthodes de stérilisation à basse température et de désinfection de haut niveau couramment utilisées. TSO₃ offre aussi des services d'entretien des équipements de stérilisation et des tests de compatibilité des instruments médicaux avec ces mêmes procédés. Le siège social de la Société est situé au 2505, avenue Dalton, Québec (Québec) Canada et sa filiale au 1636 American Way, Myrtle Beach, en Caroline du Sud aux États-Unis.

2. Méthodes comptables

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités (« états financiers ») sont préparés conformément à la norme comptable internationale 34 – Information financière intermédiaire (« IAS 34 »). Par conséquent, certaines informations et notes complémentaires habituellement comprises dans les états financiers annuels préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables au 31 mars 2018 ont été omises ou condensées. Ces états financiers devraient être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Les états financiers ont été préparés selon la même méthode de présentation, les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes de calcul que celles décrites à la note 2, *conventions comptables*, de nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et des normes amendées telles que définies ci-après. Les états financiers n'incluent pas toutes les notes requises dans les états financiers annuels.

Base de présentation et continuité d'exploitation

La Société a débuté ses opérations commerciales à la fin de 2015, lorsqu'elle a annoncé son entente de distribution mondiale (l'«entente Getinge ») pour le stérilisateur STERIZONE[®] VP4. La Société est hautement tributaire de l'engagement et du succès de Getinge en ce qui a trait à la commercialisation et à la distribution du stérilisateur STERIZONE[®] VP4.

Les ventes de Getinge aux usagers ne se sont pas produites au même rythme que les achats de Getinge à TSO₃. La Société a vendu respectivement 110 et 170 stérilisateurs STERIZONE[®] VP4 en 2016 et en 2017. En novembre 2017, la Société a indiqué que plus de 50 stérilisateurs STERIZONE[®] VP4 avaient été expédiés aux usagers au Canada et aux États-Unis.

Le 25 janvier 2018, la Société a conclu une entente de coopération commerciale (l'« Entente de co-commercialisation ») avec Getinge permettant à la Société de vendre directement son stérilisateur STERIZONE[®] VP4, ses produits connexes et ses services aux États-Unis et au Canada. L'Entente de co-commercialisation inclut aussi une obligation pour la Société de racheter pas moins de 100 stérilisateurs STERIZONE[®] VP4 pour un montant de 3,3 millions \$.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Périodes terminées les 31 mars 2018 et 2017 (non audités, en milliers de dollars américains, à moins d'indication contraire)

2. Méthodes comptables (suite)

Base de présentation et continuité d'exploitation (suite)

Les parties ont également convenu d'entamer immédiatement des négociations afin d'apporter des modifications additionnelles à l'entente de distribution. L'Entente de co-commercialisation et l'entente Getinge se termineront le 1^{er} août 2018, à moins que les parties ne s'entendent pour prolonger l'entente. Si les parties n'arrivent pas à s'entendre, TSO₃ s'est engagé à racheter d'ici le 1^{er} juillet 2019 les stocks restants de stérilisateurs STERIZONE[®] VP4 de Getinge, au même prix unitaire que dans l'Entente de co-commercialisation.

Les négociations de bonne foi ont commencé entre les deux parties afin soit, de remplacer ou d'amender les ententes existantes, avec un objectif mutuel de travailler vers une entente commerciale nouvelle et améliorée. Il n'y a aucune garantie qu'un tel remplacement ou modification se fasse sous des conditions favorables pour la Société ou se produise tout simplement.

Les exigences de performance de l'entente Getinge impliquent des engagements d'achats minimum d'unités de Getinge et selon la réalisation des obligations de TSO₃. Getinge doit fournir un bon de commande visant un nombre d'unités établi selon des engagements minimums annuels et Getinge n'a pas encore produit une telle commande de stérilisateurs pour 2018. Il n'y a aucune garantie que Getinge achètera des stérilisateurs STERIZONE[®] VP4 additionnels ou autres produits et services.

Au 31 mars 2018, la Société avait un fonds de roulement positif de 10.0 millions \$, un déficit accumulé de 107,7 millions \$ et une perte nette de 4,5 millions \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2018. La réalisation d'activités rentables dépend des événements futurs, y compris générer des revenus de la vente des produits qui soutiendront la structure de coûts à travers son propre réseau de distribution et/ou grâce à un accord de distribution réussi et à l'acceptation du marché pour ses produits. Les incertitudes liées à ces différentes conditions peuvent jeter le doute sur la capacité de la Société à poursuivre ses opérations.

Si la Société n'atteignait pas ses ventes prévues, la Société pourrait être tenue de réduire ou de retarder les dépenses d'exploitation jugés nécessaires afin de conserver ses liquidités ou de réunir des capitaux ou des fonds supplémentaires au cours de la prochaine année, afin de poursuivre les activités de production et la commercialisation de ses produits ainsi que continuer à financer les opérations aux niveaux actuels de la trésorerie.

Nos états financiers consolidés intermédiaires condensés au 31 mars 2018 ont été préparés en supposant que nous poursuivrons notre exploitation pour les douze prochains mois. Notre capacité à poursuivre notre exploitation dépend de notre capacité à générer des revenus supplémentaires grâce à la vente d'unités par la Société, à réaliser d'autres gains d'efficacité opérationnelle, à obtenir des capitaux supplémentaires ou un financement par emprunt ou à réduire les dépenses. Nos états financiers consolidés au 31 mars 2018 n'incluent aucun ajustement pouvant résulter du résultat de cette incertitude.

Nouvelles normes adoptées par la Société

IFRS 9 Instruments financiers

En 2014, l'IASB a terminé son projet de remplacer IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* avec l'IFRS 9. IFRS 9 contient des dispositions transitoires spécifiques en ce qui a trait a) au classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, b) à la méthode de dépréciation et c) à la comptabilité de couverture générale. IFRS 9 est en vigueur pour les exercices annuels commençant le ou après le 1^{er} janvier 2018.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Périodes terminées les 31 mars 2018 et 2017 (non audités, en milliers de dollars américains, à moins d'indication contraire)

2. Méthodes comptables (suite)

Nouvelles normes adoptées par la Société (suite)

TSO3 a adopté IFRS 9 pour la première fois sur ses états financiers débutant le 1^{er} janvier 2018, en appliquant une transition prévue dans l'IFRS 9. La Société a choisi de ne pas redresser les informations comparatives, de ce fait, les effets de l'application de cette norme sont reflétés à la date d'application initiale (1^{er} janvier 2018). Les exigences de transition de l'IFRS 9 pour le classement et l'évaluation ont été appliquées aux actifs financiers qui n'ont pas été décomptabilisés en date du 1^{er} janvier 2018. L'adoption de cette nouvelle norme n'a pas d'impact significatif sur l'état de la situation financière, l'état des résultats et du résultat global et de l'état des flux de trésorerie de la Société. La nouvelle politique comptable est décrite ci-après.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IASB a également publié l'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* qui remplace l'IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11 *Contrats de constructions* ainsi que les interprétations leur étant reliées. IFRS 15 est en vigueur pour les exercices annuels commençant le ou après le 1^{er} janvier 2018.

TSO3 a adopté IFRS 15 pour la première fois sur ses états financiers débutant le 1^{er} janvier 2018. L'adoption de la nouvelle norme a été appliquée en utilisant la méthode transitoire modifiée, de ce fait, les effets de l'application de cette norme sont reflétés à la date d'application initiale (1^{er} janvier 2018). L'adoption de cette nouvelle norme n'a pas d'impact significatif sur l'état de la situation financière, l'état des résultats et du résultat global et de l'état des flux de trésorerie de la Société. La nouvelle politique comptable est décrite ci-après.

Nouvelles conventions comptables applicables à partir 1er janvier 2018

Reconnaissance des revenus

La Société reconnaît les revenus provenant des sources majeures suivantes :

- les ventes de stérilisateurs et les frais de licence associés;
- les pièces de rechange, les produits consommables et les accessoires;
- les services de maintenance.

Les ventes de stérilisateurs

La Société vend des stérilisateurs à Getinge ainsi que directement aux clients. Les revenus sont reconnus lorsque le contrôle des marchandises est transféré à Getinge ou aux clients, représentant le moment où les marchandises sont livrées.

La Société a signé une entente de distribution exclusive de cinq ans avec Getinge Infection Control AB (Getinge) qui comprend la vente des stérilisateurs sous une formule d'expédition d'unité minimale en échange d'un paiement initial de licence pour le droit exclusif de distribution et un frais payable à la livraison des stérilisateurs, et ce, sur tout la durée du contrat. Les revenus sont reconnus selon les conditions spécifiées dans cette entente. Le paiement initial est reconnu en tant que revenu sur la base estimative de ventes de stérilisateurs futures attendues et est comptabilisé comme revenu lorsque le contrôle des marchandises est transféré à Getinge, représentant le moment où les marchandises sont livrées chez Getinge.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Périodes terminées les 31 mars 2018 et 2017 (non audités, en milliers de dollars américains, à moins d'indication contraire)

2. Méthodes comptables (suite)

Nouvelles normes adoptées par la Société (suite)

Aucun stérilisateur n'a été livré à Getinge au cours du trimestre et, comme les parties ont conclu à une renégociation, la Société a reporté la reconnaissance des frais de licence au cours de la période. La Société s'attend à reconnaître ce revenu de licence dans le futur d'une manière à refléter le résultat des négociations avec Getinge.

Les pièces de rechange, les produits consommables et les accessoires

La Société vend les pièces de rechange, les produits consommables et les accessoires à Getinge ainsi que directement aux usagers.

Les revenus sont reconnus lorsque le contrôle des marchandises est transféré à Getinge ou aux clients, représentant le moment où les marchandises sont livrées.

Service de maintenance

Ce service se rapporte à des travaux d'entretien qui peuvent être nécessaires sur les stérilisateurs. Les revenus liés au service de maintenance sont reconnus lorsque le service est exécuté.

Revenus financiers

Le revenu financier provenant d'un actif financier est reconnu lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques iront à la Société et que le montant de revenu peut être déterminé avec fiabilité. Les revenus financiers sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice, par référence au capital en cours, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements de trésorerie futurs estimatifs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier et selon sa valeur comptable nette au moment de sa comptabilisation initiale.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie prenante aux dispositions contractuelles des instruments. Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur, à l'exception des comptes à recevoir, qui eux sont comptabilisés au prix de la transaction. Tous les actifs financiers comptabilisés entrant dans le champ d'application d'IFRS 9 doivent être ultérieurement évalués au coût amorti ou à la juste valeur selon le modèle économique de la Société pour gérer les actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels provenant des actifs financiers.

Le tableau suivant présente le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers sous IFRS 9 et IAS 39 à la date initiale d'adoption :

<u>Actif/Passif Financier</u>	<u>Catégorie d'évaluation initiale (IAS 39)</u>	<u>Nouvelle catégorie d'évaluation (IFRS 9)</u>
Trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Équivalents de trésorerie	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net
Placements	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net
Débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Créditeurs et charges courues à payer	Autres passifs	Autres passifs

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Périodes terminées les 31 mars 2018 et 2017 (non audités, en milliers de dollars américains, à moins d'indication contraire)

2. Méthodes comptables (suite)

Nouvelles normes adoptées par la Société (suite)

Trésorerie et Équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie et de placements dont l'échéance est de trois mois ou moins à la date d'acquisition. Ces placements sont très liquides et sont détenus dans le but de faire face aux besoins de trésorerie à court terme. De ce fait, les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. L'augmentation ou la diminution de la juste valeur est reconnue comme revenu financiers.

Placements

Les placements sont des instruments présentés à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'ils sont utilisés pour les besoins de trésorerie à court et long terme. Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur. L'augmentation ou la diminution de la juste valeur est reconnue comme revenu de placement.

Débiteurs

Les débiteurs tels que décrits à la note 7 sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Créditeurs et charges courues à payer

Les créditeurs et charges courues à payer sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Frais de transaction

Les frais de transaction liés aux actifs financiers présentés à la juste valeur sont comptabilisés comme dépense au moment où ils sont engagés. Les frais de transaction liés aux autres passifs et aux actifs financiers aux coûts amortis sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif, ou en diminution de la valeur comptable du passif, et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers se définit comme étant le prix reçu pour vendre un actif ou le prix payé pour transférer un passif lors d'une transaction entre intervenants dans des conditions normales de marché, à la date d'évaluation. La juste valeur de l'encaisse et des équivalents de trésorerie, des débiteurs et des créditeurs et charges courues à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Périodes terminées les 31 mars 2018 et 2017 (non audités, en milliers de dollars américains, à moins d'indication contraire)

2. Méthodes comptables (suite)

Nouvelles normes adoptées par la Société (suite)

Dépréciation des actifs financiers

En ce qui concerne la dépréciation des actifs financiers, IFRS 9 exige de suivre le modèle des pertes sur créances attendues (PCA) plutôt que le modèle des pertes sur créances subies d'IAS 39. Le modèle des pertes sur créances attendues exige que la Société comptabilise les pertes sur créances attendues et les variations de ces pertes sur créances à chaque date de clôture pour refléter les changements du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. En d'autres mots, il n'est plus nécessaire qu'un événement lié au crédit se produise avant que les pertes sur créances soient comptabilisées.

Plus précisément, IFRS 9 exige que la Société comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur un instrument d'emprunt évalué ultérieurement au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En particulier, IFRS 9 exige que la Société évalue une correction de valeur pour pertes d'un instrument financier à un montant correspondant aux PCA pour la durée de vie si le risque de crédit que comporte l'instrument financier en question a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale ou si l'instrument financier est un actif financier déprécié dès son acquisition ou sa création. IFRS 9 contient également une méthode simplifiée pour évaluer une correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux PCA pour la durée de vie pour les créances clients dans certaines circonstances.

3. Modifications comptables à venir

Le 16 septembre 2014, l'IASB a publié un amendement à IFRS 10, intitulée *États financiers consolidés* et à IAS 28 intitulée *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*. L'amendement intitulé *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise* vient préciser la comptabilisation du profit ou de la perte découlant d'une perte de contrôle ou d'un transfert d'actifs à la suite d'une transaction conclue avec une entreprise associée ou une coentreprise. Originellement, les dispositions de cet amendement s'appliquaient de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016.

La Société surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications aux normes comptables existantes publiées par l'IASB. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de normes comptables nouvelles et modifiées de l'IASB sur les états financiers consolidés. Mis à part l'adoption d'IFRS 9 et d'IFRS 15 le 1er janvier 2018, il n'y a eu aucune mise à jour importante des changements de méthodes comptables futurs présentés à la note 3 afférente aux états financiers consolidés annuels vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Périodes terminées les 31 mars 2018 et 2017 (non audités, en milliers de dollars américains, à moins d'indication contraire)

4. Frais (revenus) financiers

	Premier trimestre	
	2018	2017
	\$	\$
Revenus financiers		
Revenus de placements	(27)	(77)
Gain sur conversion de devises	(1)	-
	(28)	(77)
Frais financiers		
Frais bancaires	13	14
Frais d'affacturage	1	18
Perte sur conversion de devises	-	7
	14	38
Total revenus financiers	(14)	(39)

5. Information additionnelle sur les états consolidés intermédiaires condensés des résultats et du résultat global

Les dépenses en coût des marchandises vendues, en recherche et développement ainsi qu'en frais de vente, en frais généraux et en dépenses administratives sont les suivantes :

	Premier trimestre	
	2018	2017
	\$	\$
Salaire et autres bénéfices	2 268	1 865
Rémunération fondée sur des actions non monétaires	371	609
Amortissement des immobilisations corporelles	267	123
Amortissement des immobilisations incorporelles	48	45
Crédits d'impôts à la recherche et au développement	(33)	(31)

Le coût des marchandises vendues inclut 0,4 million \$ en frais généraux de fabrication au 31 mars 2018.

6. Instruments financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 mars	31 décembre
	2018	2017
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 521	8 044

Placements

	31 mars	31 décembre
	2018	2017
	\$	\$
Placements à court terme		
Obligations	4 430	6 764
	4 430	6 764

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Périodes terminées les 31 mars 2018 et 2017 (non audités, en milliers de dollars américains, à moins d'indication contraire)

6. Instruments financiers (suite)

Débiteurs

	31 mars 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Débiteurs	582	651

Créditeurs et charges courues à payer

	31 mars 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Créditeurs et charges courues à payer	2 025	2 430

Les investissements détenus au 31 mars 2018 avaient une cote de A- ou mieux et le rendement moyen était de 2,17 %.

Les obligations détenues par la Société sont classées niveau 1 selon IFRS 13 puisque leurs techniques d'évaluation sont fondées sur les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif. Leur juste valeur est calculée en utilisant la valeur du marché à la date d'évaluation.

7. Débiteurs

	31 mars 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Comptes à recevoir de clients et parties liées	287	217
Crédits gouvernementaux à recevoir	295	434
	582	651

Aucune provision pour créances douteuses n'a été prise au 31 mars 2018 ni au 31 décembre 2017.

8. Immobilisations corporelles

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, la Société a acquis un total de 0,1 million \$ en immobilisations corporelles. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la Société a acquis 1,2 million \$ en équipement et outillage, en matériel de démonstration et de marketing, en instruments médicaux pour les laboratoires de la Société au Canada et aux États-Unis, en équipements informatiques et en améliorations locatives et a également capitalisé 0,3 million \$ en stérilisateur STERIZONE[®] VP4 utilisés tant à l'interne qu'à l'externe.

9. Immobilisations incorporelles

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, la Société a acquis pour 0,04 million \$ de nouveaux brevets et logiciels. Pour l'année 2017, la Société a acquis 0,2 million \$ en brevets et logiciels.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Périodes terminées les 31 mars 2018 et 2017 (non audités, en milliers de dollars américains, à moins d'indication contraire)

10. Revenus différés

Le 25 novembre 2015, la Société a signé une entente avec Getinge donnant à son partenaire les droits exclusifs de distribution mondiale du stérilisateur STERIZONE[®] VP4. Un paiement initial de revenu de licence de 7,5 millions \$ de la part de Getinge était inclus dans cette entente. L'entente Getinge comprend des exigences de performance applicables qui s'étendent sur cinq années et sont basées sur une formule de quantité minimale d'unités expédiées.

Les ventes en vertu de l'entente Getinge sont faites en dollars américains auprès de celle-ci.

Les revenus différés courants incluent également la partie non amortie des contrats de service payés d'avance couvrant une partie des stérilisateurs STERIZONE[®] installés au Canada.

11. Capital-actions

Autorisé :

Le capital-actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées.

Les actions ordinaires possèdent un droit de vote, sont participantes et sans valeur nominale.

Les actions privilégiées ne possèdent aucun droit de vote, sont sans valeur nominale, ont priorité sur les actions ordinaires pour les dividendes et la distribution de capital en cas de liquidation de la Société et sont émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, des droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixées par le conseil d'administration.

Émis :

Émis et payé	31 mars 2018		31 décembre 2017	
	Nombre d'actions ordinaires	\$	Nombre d'actions ordinaires	\$
Solde au début	92 854 304	111 215	91 977 214	110 406
Options exercées	37 000	39	877 090	809
Solde à la fin	92 891 304	111 254	92 854 304	111 215

Au cours du premier trimestre terminé le 31 mars 2018, conformément au régime d'options d'achat d'actions de la Société, les détenteurs d'options ont exercé des options et ont souscrit à 37 000 actions pour une contrepartie en espèce de 0,04 million \$. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, les détenteurs d'options ont exercé certaines options et ont souscrit à 877 090 actions pour une contrepartie en espèces de 0,5 million \$.

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

Le 2 mai 2007, la Société a mis en place un régime d'achat d'actions à l'intention de ses employés y compris ses dirigeants. Les participants admissibles peuvent contribuer jusqu'à un maximum de 5 % de leur salaire de base, sous forme de retenues salariales. La Société verse une contribution égale à 50 % de la contribution mensuelle totale du participant. Les contributions des participants et de la Société sont transférées mensuellement à une firme de courtage qui achète, sur le marché libre dès la réception des contributions, des actions pour un achat total égal à la somme de ces contributions.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Périodes terminées les 31 mars 2018 et 2017 (non audités, en milliers de dollars américains, à moins d'indication contraire)

12. Capital actions (suite)

Régime d'unités d'actions différées

Des unités d'actions différées (« UAD ») sont attribuées dans le cadre du régime d'intéressement en actions de 2016. Selon ce régime, chaque participant éligible reçoit une portion de sa rémunération en UAD. Les UAD octroyées aux termes du régime de la Société sont généralement acquises 50 % à la date d'attribution et les autres 50 % sont acquises sur une période d'un an. Les UAD sont payables à la cessation de service du participant. La valeur d'une UAD est déterminée sur la base du dernier cours de clôture des actions ordinaires de la Société. Les UAD sont payées en actions ou en argent au gré de la Société lorsqu'une personne cesse d'être un participant éligible en vertu du régime. Aux fins des rachats des UAD, la valeur d'une UAD est déterminée sur la base du cours de clôture des actions ordinaires de la Société pour le dernier jour de bourse avant le rachat des UAD.

Au 31 mars 2018, aucune UAD n'a été octroyée (0,1 million au 31 mars 2017). Durant la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, TSO₃ a comptabilisé une charge de rémunération de 0,02 million \$ (0,01 million \$ au 31 mars 2017) relativement à son régime d'unités d'actions différées.

12. Réserve – Rémunération fondée sur des actions

Le conseil d'administration de la Société a adopté en 2016 un régime d'intéressement en actions incluant l'octroi d'options. Le plan a été ratifié par les actionnaires. Le nombre total d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu du présent régime sous toutes les formes d'octroi du capital-actions de la Société était de 9,3 millions d'actions au 31 mars 2018 (9,3 millions au 31 décembre 2017). Les options octroyées aux termes de ce régime sont généralement acquises sur une période de trois ans et peuvent être exercées dans un délai maximum de 10 ans à compter de la date d'octroi.

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, la Société a octroyé 0,4 million d'options d'achat d'actions (0,4 million pour la même période en 2017) à un prix d'exercice moyen pondéré de 0,94 \$ ou 1,21 \$ CA (2,31 \$ ou 3,08 \$ CA pour la même période en 2017). La juste valeur moyenne pondérée unitaire de ces options d'achat d'actions était de 0,56 \$ ou 0,73 \$ CA pour la période de trois mois de 2018 (1,44 \$ ou 1,92 \$ CA pour la même période en 2017).

La charge de rémunération se rapportant aux options octroyées a été amortie selon la méthode de l'acquisition graduelle et donne lieu à une dépense de rémunération fondée sur des actions de 0,4 million \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 (0,6 million \$ pour la même période en 2017) présenté dans les états consolidés intermédiaires condensés des résultats (perte) sous la fonction liée au détenteur des options.

La juste valeur des options d'achat d'actions octroyées est estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes à l'aide des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

\$ US	31 mars 2018	31 décembre 2017
Prix moyen pondéré de l'action	0,94 \$	2,20 \$
Prix d'exercice	0,94 \$	2,20 \$
Taux d'intérêt sans risque	2,79 %	1,76 %
Estimé de la volatilité du prix de l'action	60 %	61 %
Durée prévue	7 ans	8 ans
Rendement en dividende prévu	0 %	0 %

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Périodes terminées les 31 mars 2018 et 2017 (non audités, en milliers de dollars américains, à moins d'indication contraire)

12. Réserve – Rémunération fondée sur des actions (suite)

La dépense d'options d'achat d'actions reflète une prévision du nombre d'options et de UAD dont les droits seront éventuellement acquis et exercés. De plus, le modèle d'évaluation du prix des options Black-Scholes nécessite également des hypothèses dont le niveau de subjectivité est élevé, incluant le degré de volatilité attendu des actions sous-jacentes. La volatilité utilisée pour les octrois de 2018 et 2017 a été estimée sur la base de la volatilité historique du prix de l'action de la Société avant la date d'octroi. Tout changement apporté aux hypothèses peut affecter de manière importante l'évaluation de la juste valeur.

\$US	31 mars 2018		31 décembre 2017	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au début	7 909 953	1,71	7 024 231	1,39
Octroyées	425 000	0,94	2 977 080	2,13
Exercées	(37 000)	0,63	(877 090)	0,65
Expirées	(14 000)	1,85	(19 600)	2,03
Annulées	(542 337)	2,24	(1 194 668)	2,19
En circulation à la fin	7 741 616	1,60	7 909 953	1,71
Pouvant être exercées à la fin	3 435 896	1,26	3 177 566	1,33

Le tableau suivant résume certaines informations concernant les options d'achat d'actions de la Société au 31 mars 2018 :

Prix d'exercice	Options en circulation		Options pouvant être exercées	
	Nombre	Durée de vie contractuelle moyenne restante (années)	Nombre	Durée de vie contractuelle moyenne restante (années)
0,00 \$ (UAD)	138 134	Non déterminé	102 802	Non déterminé
0,01 à 0,80 \$	848 667	2,45	848 667	0,42
0,81 à 1,69 \$	3 139 400	6,77	1 905 892	1,39
1,70 à 2,89 \$	3 615 415	9,28	578 535	2,27
	7 741 616	8,65	3 435 896	1,26

Le tableau suivant résume certaines informations concernant les options d'achat d'actions de la Société au 31 décembre 2017 :

Prix d'exercice	Options en circulation		Options pouvant être exercées	
	Nombre	Durée de vie contractuelle moyenne restante (années)	Nombre	Durée de vie contractuelle moyenne restante (années)
0,00 \$ (UAD)	138 134	Non déterminé	102 802	Non déterminé
0,01 à 0,80 \$	875 667	2,76	875 667	2,76
0,81 à 1,69 \$	2 574 233	6,45	1 537 894	5,39
1,70 à 2,89 \$	4 321 919	9,38	661 203	8,45
	7 909 953	8,81	3 177 566	7,40

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Périodes terminées les 31 mars 2018 et 2017 (non audités, en milliers de dollars américains, à moins d'indication contraire)

13. Renseignements complémentaires aux flux de trésorerie

	Premier trimestre	
	2018	2017
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation</i>		
Diminution (augmentation) de l'actif courant		
Débiteurs	69	(1 881)
Stocks	(416)	(372)
Frais payés d'avance	(111)	(88)
Augmentation (diminution) du passif courant		
Créditeurs et charges courues à payer	(405)	476
Provision pour garantie	(81)	153
Revenus différés à court terme	(4)	79
Revenus différés à long terme	-	(294)
	(948)	(1 765)

14. Information sectorielle

La Société a un seul secteur d'activité.

<i>Revenues</i>	Premier trimestre	
	2018	2017
Canada et mondialement	50	110
États-Unis	205	4 101
	255	4 211

	31 mars 2018			31 décembre 2017		
	Stocks	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Stocks	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Canada et mondialement	1 967	1 246	1 865	1 616	1 306	1 870
États-Unis	489	1 738	14	424	1 878	16
	2 456	2 984	1 879	2 040	3 184	1 886

Pour le premier trimestre de 2018, les revenus provenant de Getinge représentaient 93 % des revenus totaux de la Société en lien avec l'entente exclusive de distribution de Getinge (99 % pour la même période en 2017).

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires condensés

Périodes terminées les 31 mars 2018 et 2017 (non audités, en milliers de dollars américains, à moins d'indication contraire)

15. Perte par action

Le tableau suivant présente un rapprochement entre la perte de base par action et la perte diluée par action pour les périodes terminées le 31 mars :

<i>En milliers de \$ us, sauf les montants par action</i>	Premier trimestre	
	2018	2017
	\$	\$
Perte nette de base et diluée	(4 512)	(1 980)
Nombre d'actions		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	92 877	91 995
Nombre d'actions		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué ⁽¹⁾	92 877	91 995
Perte par action de base et diluée	(0,05)	(0,02)
Perte globale par action de base et diluée	(0,05)	(0,02)

¹⁾ Si la Société avait réalisé un bénéfice positif, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation auraient été augmenté de 2,1 millions au 31 mars 2018 (6,4 millions au 31 mars 2017) pour le calcul de la perte diluée par action.

16. Engagements contractuels

Le 25 janvier 2018, la Société a conclu l'Entente de co-commercialisation avec Getinge dans un effort commun pour augmenter les ventes auprès des usagers et afin d'optimiser l'expérience client. L'Entente de co-commercialisation permet à la Société de vendre directement son stérilisateur STERIZONE[®] VP4, ses produits connexes et ses services aux États-Unis et au Canada. La Société devra racheter pas moins de 100 stérilisateurs STERIZONE[®] VP4 pour un montant de 3,3 millions \$.

Les parties sont en négociation afin d'apporter des modifications additionnelles à la relation de distribution visant l'augmentation de la rapidité, de la flexibilité et de l'efficacité de la relation. L'Entente de co-commercialisation et l'entente de distribution exclusive se termineront le 1^{er} août 2018, à moins d'un accord mutuel entre les parties. Si les parties n'arrivent pas à s'entendre, TSO₃ s'est engagé à racheter d'ici au 1^{er} juillet 2019 les stocks restants de stérilisateurs STERIZONE[®] VP4 de Getinge, au même prix unitaire que dans l'Entente de co-commercialisation. Dans l'éventualité que l'Entente Getinge se termine, Getinge perdrait ses droits à titre de revenus de licence et ses autres droits selon l'entente, et le seul recours que la Société aurait contre Getinge serait de retenir en totalité les 7,5 millions \$ de paiement de frais de licence fait par Getinge lorsque l'entente Getinge a été conclue et de demander à Getinge d'accepter les livraisons et de payer pour les unités selon les commandes d'achats en cours (voir note 2).

17. Approbation des états financiers

Les états financiers consolidés intermédiaires condensés ont été approuvés par le conseil d'administration le 8 mai 2018.

© TSO₃ inc., 2018

Tous droits réservés pour tous pays.

Reproduction par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielles,
interdites sans l'autorisation écrite de TSO₃ inc.



TSO₃ - STERIZONE® sont des marques de commerce enregistrées de TSO₃ inc.

Brevets américains nos 6,589,479 / 7,582,257 / 7,588,720 / 7,608,217 / 9,101,679 / 9,402,928 / 9,427,485 / 9,474,815 / 9,480,763 /
9,480,764 / 9,480,765

Demandes de brevets américains nos 14/820,965; 14/916,622; 14/955,452; 15/247,450

Brevets correspondants délivrés ou en instance dans d'autres pays